



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



**10<sup>e</sup> PROGRAMME DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE (2013-2018)**

**CONTRAT TERRITORIAL ZONES HUMIDES DU  
PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE  
(2017 – 2021)**

**valant pour l'État, Convention pluri-annuelle d'objectifs  
du PNR Brenne pour la période 2017-2021**



## Les maîtres d'ouvrages



COMMUNE de  
MEZIERES-en-BRENNE



## Les partenaires



BRENNE - BERRY

Une fiche de présentation de chaque structure figure en annexe 7

ENTRE :

**Le Parc naturel régional de la Brenne** représenté par M. Jean Paul CHANTEGUET agissant en tant que Président, conformément à la délibération du comité syndical en date du 07 juillet 2017 désigné ci-après par le **porteur de projet**,

*et*

**Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne** représenté par M. Jean-Louis CAMUS agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 29 mars 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**L'Association Chérine** représentée par M. Jean-Louis CAMUS agissant en tant que Président, conformément à l'attestation établie suite à la consultation des administrateurs en date du 05 août 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**La Commune de Mézières-en-Brenne** représentée par M. Jean-Louis CAMUS agissant en tant que Maire, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**La Chambre d'Agriculture de l'Indre** représenté par M. Robert CHAZE agissant en tant que Président, conformément à l'attestation établie suite à la délibération du Bureau en date du 09 mai 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**L'Association Indre Nature** représentée par M. Jacques LUCBERT agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 09 juillet 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**L'Association Bio Centre** représentée par M. Jean-François VINCENT agissant en tant que Président, conformément à l'autorisation du Conseil d'Administration en date du 29 juin 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**La Fédération Aquacole de la Région Centre** représentée par M. Françoise AUBRUN agissant en tant que Présidente, conformément à l'autorisation de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 08 juin 2017 désigné ci-après par **maître d'ouvrage**,

**La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre** représentée par M. Gérard GENICHON agissant en tant que Président, conformément à l'attestation établie en date du 06 septembre 2017 désigné ci-après par **partenaire**,

**Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Brenne-Berry** représentée par M. Patrick ROUX agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Bureau en date du 05 juillet 2017 désigné ci-après par **partenaire**,

**L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne** représentée par M. Jérôme ORVAIN agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Comité Syndical en date du 05 janvier 2017 désigné ci-après par **partenaire**,

**Le Groupement de Développement de l'Agriculture Biologique de l'Indre** représenté par M. Jean-Michel LE JEANNE agissant en tant que Président, conformément à la délibération du Conseil d'Administration en date du 13 juin 2017 désigné ci-après par **partenaire**,

d'une part,

et :

**L'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, établissement public de l'État, représentée par M. Martin GUTTON, Directeur général, agissant en vertu de la délibération n° 17 du Conseil d'Administration du 28 février 2017, désignée ci-après par **l'Agence de l'eau**,

**Le Conseil Régional Centre Val-de-Loire**, représenté par François BONNEAU, Président, dûment habilité par délibération en date du 07 avril 2017, désigné ci-après par **la Région**,

**L'État**, représenté par Christophe CHASSANDE, Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre Val-de-Loire, ci-après dénommé **l'État**.

d'autre part.

**IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## Préambule

Ce Contrat Territorial Zones Humides (CTZH) est né :

- de la volonté persistante du Parc et de ses partenaires d'agir pour la préservation de certains milieux humides, plus particulièrement les étangs et la mosaïque de milieux humides qui leur est associée.
- de la volonté de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, de l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Centre Val-de-Loire) et du Conseil Régional Centre-Val-de-Loire de regrouper en un outil, contractuel, cohérent et lisible à l'échelle du Parc, les actions sectorielles menées par différents acteurs du territoire.

Au travers des zones humides, il place l'eau, ressource partagée par tous au quotidien, comme fil conducteur des actions, au cœur des trois composantes du développement durable, piliers de la charte du PNR Brenne.

L'ambition de ce Contrat Territorial est aussi de le faire valoir comme plan de gestion du site RAMSAR Brenne qui couvre 80% du territoire ciblé.

## Article 1 : Objet du contrat territorial

Le présent contrat territorial traduit l'accord intervenu entre les différents signataires concernant l'opération de reconquête des zones humides sur le territoire du Parc naturel régional de la Brenne.

Il s'agit du premier contrat territorial zones humides sur ce territoire.

Il a valeur de convention pluriannuelle d'objectifs pour l'État (CPO) et de contrat territorial pour l'AELB et la Région.

Il précise, en particulier :

- les objectifs poursuivis,
- la stratégie d'intervention adoptée,
- la nature des actions ou travaux programmés,
- le dispositif de suivi/évaluation, notamment les indicateurs,
- la gouvernance mise en place et les moyens d'animation,
- les calendriers de réalisation et les coûts prévisionnels,
- le plan de financement prévu,
- les engagements des signataires.

L'engagement de chacun des acteurs locaux concernés (communes, prescripteurs agricoles, associations, etc) fait l'objet, le cas échéant, de conventions spécifiques avec le porteur de projet et/ou les maîtres d'ouvrages et/ou les partenaires financiers.

Le présent contrat vient compléter l'ensemble des actions financées par l'agence sur le territoire parmi lesquelles on peut citer :

- **Le CTMA « Claise »** porté par le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne. Le territoire du CTZH PNR Brenne se superposant au territoire du CT Claise, il a été convenu que concernant les espèces exotiques envahissantes, les interventions sur les cours d'eau relèveraient du CT Claise, celles sur étangs du CTZH PNR Brenne.
- **Le futur CTMA « Anglin »** porté par le Syndicat Intercommunal d'Aménagements du bassin de l'Anglin se superpose, en partie, à celui du CTZH PNR Brenne. Au vu de l'étude préalable en cours sur l'Anglin, seules les actions visant l'arrachage de Jussie pourraient être redondantes entre les 2 contrats. En conséquence, il a été convenu que le CTZH PNR Brenne excluait les interventions visant la Jussie sur les cours d'eau et plans d'eau des 8 communes concernées par le futur CTMA « Anglin » : Mérigny, Ingrandes, Concremiers, Saint-Hilaire-sur-Benaize, Mauvières, Bêlâbre, Chalais, Prissac.
- **Le futur CTMA Creuse**, dont l'étude préalable, en cours, est portée par le PNR Brenne, se superpose, pour partie au territoire CTZH. Les futures actions du CT Creuse ne devraient concerner que la gestion de zones humides alluviales ou rivulaires. A ce stade, ni le programme d'actions ni les futurs maîtres d'ouvrages des actions ne sont identifiés, cependant, une bonne articulation entre les deux programmes d'actions sera recherchée.
- **Le contrat territorial du CEN Centre Val de Loire (2015-2019)**. Les actions prévues dans le CT « CEN Centre Val de Loire » s'insèrent d'ores et déjà sur le territoire du CTZH via d'autres dispositifs (Natura 2000, etc). Le CEN poursuivra l'articulation de ses actions avec celle de l'animateur Natura (Parc). Toutefois, la mise en œuvre de toute action sur les sites dont le CEN assure la maîtrise foncière ne relève pas du présent contrat (techniquement et financièrement). Concernant les actions foncières, si la sollicitation de financements via le CTZH n'est pas exclue à ce stade, elles seront fonction du plan d'action quinquennal élaboré par le CEN.
- **La convention de gestion avec la RNN de Chérine** qui prend fin en 2017. Elle concerne des travaux de restauration et entretien des milieux humides de la réserve (dont le contrôle de la jussie), des suivis de qualité d'eau et les activités classiques d'une réserve (animation, sensibilisation, etc.). Le périmètre la RNN est totalement inclus dans le périmètre du CTZH. Dans le cadre du CTZH, il n'est pas prévu d'intervention sur la RNN autres que celles portées par le gestionnaire de la réserve, signataire du présent contrat.
- **Le Projet Agri-Environnemental et Climatique porté par le PNR Brenne (2015-2020)** : Le périmètre du PAEC est identique à celui du CTZH. Le bocage, avec ses enjeux eau et biodiversité est particulièrement ciblé tout comme la question de la qualité de l'eau en « zone de culture ». Conforter l'élevage extensif et réduire les intrants sont deux objectifs prioritaires. La volonté est aussi de renforcer la mise en œuvre des mesures qualitatives (engagements unitaires). (Cf. annexe 1)
- **Les actions de connaissance et de restauration d'habitats liés aux Programmes Nationaux d'Actions sur les espèces protégées** : ces actions portées par le PNR Brenne, Chérine et Indre Nature concernent différentes espèces comme la cistude, les oiseaux nicheurs et le fluteau nageant.
- **Des projets d'acquisition de zones humides d'intérêt écologique et hydrologiques**. Les plans de gestion des zones humides acquises avec l'aide de l'agence seront inclus dans le périmètre du CTZH.

En termes de gouvernance (Cf. annexe 4), ces contrats territoriaux bénéficiant tous de comités de pilotage, les porteurs et/ou acteurs de l'un ou l'autre de ces contrats sont, sauf cas particulier, tous membres des autres comités de pilotage.

Ce territoire n'est pas couvert par un SAGE.

**Les opérations programmées dans le présent contrat participent pleinement aux objectifs européens de bon état des eaux (Directive Cadre sur l'Eau) et de préservation de la biodiversité sur le réseau de sites européens Natura 2000 (Directives Natura 2000).**

## Article 2 : Territoire, contexte et enjeux

### 2.1 – Contexte général

#### ➤ Le territoire

Le périmètre du Contrat Territorial est celui du Parc naturel régional de la Brenne, dans son ensemble. Il se situe dans le département de l'Indre.

Du point de vue hydrologique il se situe dans le bassin versant de la Loire (dont 70% dans le sous bassin de la Creuse et 30% dans le sous bassin de la Vienne). Schématiquement, il est à cheval sur les bassins versants de quatre cours d'eau : la Claise, la Creuse, l'Anglin et, dans une moindre mesure, l'Ozance.

Le territoire du CTZH en chiffres	
Superficie (ha)	183 000
Surface des zones humides (ha)	40 000 à 50 000
Nombre de communes	51
Nb de communautés de communes	5
Nombre d'habitants (2009)	33 000
Densité de population (hab. /km <sup>2</sup> )	18
Surface agricole utile (ha)	94 872
Nombre d'exploitations agricoles	882

Les milieux humides représentent 20 à 30 % de la surface du territoire. Ils sont imbriqués dans une mosaïque de milieux composée de prairies, landes, boisements... Toutefois, trois entités naturelles se distinguent de part leurs conditions hydrologiques, topographiques, paysagères et de part leurs modes de faire valoir : la Brenne, le Pays Blancois/Pays d'Azay et le Boischaud Sud.

Avec 4 sites Natura 2000 et 80% de sa surface désignée au titre de la convention RAMSAR, le territoire est un haut lieu de biodiversité, reconnu internationalement.

Les activités économiques principales concernées par le présent contrat sont l'élevage, la polyculture-élevage, la pisciculture, le tourisme de nature et la chasse. La dynamisation du tissu économique du territoire est une priorité. L'économie agricole joue un rôle important, elle est essentiellement dominée par l'élevage extensif. Toutefois, les agriculteurs doivent composer avec des sols hydromorphes très humides en hiver et très séchants en été, et, globalement, avec des terres peu productives. Quant à l'économie liée à la pisciculture en étangs, la filière est en voie de structuration et mène un travail sur la professionnalisation des pisciculteurs.

Agriculture et pisciculture sont les garantes de l'existence même des paysages avec comme milieux clés la prairie, les étangs et le bocage. Ces milieux sont le support de vie des espèces qui font du territoire une destination de tourisme reconnue. Leur disparition aurait des répercussions tant écologiques que sociales. La chasse exerce une pression foncière sur les terres agricoles et les étangs.

Dans un contexte de changement climatique global, d'après les études de projections disponibles, le territoire pourrait avoir à faire face à une eutrophisation accrue de ces étangs.

La carte de localisation du territoire et des secteurs concernés est présentée en annexe 2

#### ➤ Masses d'eau, état écologique et objectifs environnementaux (d'après les données du SDAGE 2016-2021)

##### Les masses d'eau « souterraines »

Au nombre de 7 sur le territoire, elles sont considérées en bon état chimique excepté 2. L'une (FRGG087), située au nord-ouest, présente une forte altération aux pesticides et nitrates (obj. 2027). L'autre (FRGG069), située au sud-est, présente une altération par les nitrates (obj. 2027). Sur le plan quantitatif, seule la nappe des sables de grès libre du Cénomani qui concerne le nord-ouest du territoire et qui s'étend largement au-delà, présente un état médiocre (obj. 2021).

### Les masses d'eau « cours d'eau »

Sur les 17 répertoriées sur le territoire, 13 sont classées en risque de non atteinte du bon état écologique. Les principales pressions ont trait à l'hydrologie, la morphologie ou concernent des obstacles à l'écoulement.

### Les masses d'eau « plan d'eau »

L'état écologique de ces masses d'eau, au nombre de 19, pose question dans la mesure où, l'indice de confiance qui leur est associé n'est suffisant que pour 3. De fortes teneurs en phosphore ou arsenic ont toutefois été relevées.

Entités	Masse d'eau	État	Niveau de confiance	Objectif environnemental	Paramètre(s) déclassant(s)	Paramètres justifiant le report en 2021 ou 2027
<b>Masses d'eau souterraines</b>						
Brenne	FRGG083	Bon		2015		
Brenne, Pays Blancois/Azay	FRGG122	Médiocre		2021		
Brenne, Pays Blancois/Azay	FRGG074	Bon		2015		
Pays Blancois/ Azay	FRGG087	Médiocre		2027	Nitrates (QG, AEP), Pesticides	Nitrates
Boischaud Sud	FRGG069	Médiocre		2027	Nitrates	
Boischaud Sud	FRGG056	Bon		2015		
Boischaud Sud, Brenne, Pays Blancois/Azay	FRGG068	Bon		2015		
<b>Masses d'eau cours d'eau</b>						
Brenne	FRGR1904	Moyen	élevé	2021		Hydrologie
Brenne	FRGR1914	Moyen	faible	2021		
Brenne	FRGR0428b	Médiocre	élevé	2027		Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Brenne	FRGR1867	Moyen	faible	2027		Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Brenne	FRGR1897	Bon	moyen	2015		
Brenne	FRGR1898	Bon	faible	2021		
Brenne, (Pays Blancois/Azay)	FRGR0425	Moyen	élevé	2027		Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Brenne, Pays Blancois/Azay	FRGR0365b	Moyen	élevé	2021		
Brenne, Pays Blancois/Azay	FRGR1983	Médiocre	élevé	2027		Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Brenne, (Boischaud Sud, Pays Blancois/Azay)	FRGR0414	Médiocre	élevé	2021		Morphologie, Obstacles,

Brenne, (Boischaut Sud)	FRGR1880	Médiocre	faible	2027		Obstacles, Hydrologie
Pays Blancs/Azay	FRGR0408b	Médiocre	moyen	2021		Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Pays Blancs/Azay	FRGR2013	Médiocre	élevé	2021		
Pays Blancs/Azay	FRGR0412	Bon	moyen	2021		Pesticides, Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Boischaut Sud	FRGR0413	Moyen	élevé	2021		Hydrologie
Boischaut Sud	FRGR0420	Bon	moyen	2021		Morphologie, Obstacles, Hydrologie
Boischaut Sud, (Brenne)	FRGR1869	Moyen	élevé	2021		Obstacles, Hydrologie
<b>Masses d'eau plan d'eau</b>						
Brenne	FRGL063	Moyen	faible	2021	Physico-Chimie générale + Polluant spécifique	
Brenne	FRGL065	Moyen	moyen	2021		
Brenne	FRGL066	Moyen	moyen	2021	Polluant spécifique	
Brenne	FRGL068	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL069	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL070	Moyen	élevé	2021	Physico-Chimie générale	
Brenne	FRGL071	Moyen	moyen	2021	Physico-Chimie générale	
Brenne	FRGL072	Moyen	faible	2021		
Brenne	FRGL073	Bon	moyen	2021		
Brenne	FRGL074	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL075	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL076	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL077	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL079	Médiocre	élevé	2021	Physico-Chimie générale	
Brenne	FRGL080	Bon	faible	2021		
Brenne	FRGL081	Bon	faible	2021		

Brenne	FRGL083	Moyen	élevé	2021	Physico-Chimie générale	
Brenne	FRGL084	Médiocre	moyen	2021	Physico-Chimie générale	
Brenne	FRGL088	Médiocre	moyen	2021	Physico-Chimie générale	

## ➤ Etat de conservation des milieux humides

Afin d'objectiver l'évaluation de l'état de conservation des milieux humides, la méthode utilisée s'est inspirée de celle proposée par le bureau finistérien du « forum des marais atlantiques » (édition de 2010) et soutenue par l'AELB (Cf. annexe 2).

### A l'échelle du territoire

Au regard du diagnostic réalisé et présenté de façon synoptique en annexe 2 (état zéro), les fonctions des milieux humides du territoire sont principalement altérées par les pressions suivantes :

- La « Présence d'espèces exotiques envahissantes avec risque de prolifération »
- Les apports « Fertilisation, amendements, produits phytosanitaires »
- La « Suppression de haies, talus, bosquets »
- Les « Remblais de mares et mouillères »
- Les « Drainages/assèchements »

Ces 5 types de pressions impactent les fonctions biologiques. La suppression de haies/talus/bosquets, les remblais de mares et mouillères ainsi que les drainages et assèchements impactent également les fonctions hydrauliques et épuratrices.

### Sur l'entité Brenne

De nombreuses pressions s'exercent sur les milieux humides de cette entité. Toutefois, leur intensité semble relativement faible sur les milieux non aquatiques (enfrichement ou mise en culture/plantation sur des milieux humides) et forte sur les milieux aquatiques (petite tendance à la mise en culture lors des périodes d'assec, tendance à l'intensification des pratiques piscicoles).

### Sur l'entité Pays Blancs/Pays d'Azay

Les milieux humides de cette entité, considérés individuellement, ne sont pas forcément en mauvais état de conservation. Toutefois, un niveau de menace fort pèse sur ces milieux au regard de l'occupation du sol environnante et des pratiques existantes (arrachage de haies, mise en culture de prairies humides, drainage).

### Sur l'entité Boischaud Sud

Les milieux humides de cette entité subissent de nombreuses pressions mais leur intensité est plutôt qualifiée de faible ou moyenne. Il faut plus particulièrement souligner l'arrachage de haies, le comblement de tourbières et la mise en culture de prairies humides.

## 2.2 – Enjeux

D'une manière générale, le processus de formation des écosystèmes humides est contrôlé par l'eau. Cette eau permet l'expression et l'installation d'espèces floristiques et faunistiques spécifiquement adaptées aux conditions hydromorphiques des sols. Outre l'influence des processus géomorphologiques et climatiques et de divers facteurs physiques, biologiques et écologiques, le fonctionnement et l'évolution de ces écosystèmes est influencé, principalement, par des facteurs anthropiques.

Sur le territoire ciblé par le présent contrat territorial, soit celui du Parc naturel régional de la Brenne (183.000 ha), les écosystèmes humides n'échappent pas aux pressions anthropiques. Toutefois, il est

à souligner que c'est l'homme qui les a façonnés : il a créé les réseaux d'étangs et mis en place les modes de gestion qui font, qu'aujourd'hui, le territoire est reconnu internationalement pour son haut niveau de biodiversité (RAMSAR, Natura 2000).

Au vu de ces éléments, agir pour le maintien/la restauration des capacités naturelles des zones humides sur le territoire au travers de ce CTZH rend implicite la nécessité d'agir à la croisée des enjeux écologiques et socio-économiques avec l'enjeu eau qui, lui, est alors un enjeu central, transversal, en filigrane de tous les autres enjeux.

### **Article 3 : État zéro et objectifs du contrat territorial**

Ce contrat s'inscrit principalement dans le chapitre 8 du SDAGE Loire-Bretagne 2016-2021 et a plus particulièrement trait aux orientations suivantes :

- 8A. Préserver les zones humides pour pérenniser leurs fonctionnalités
- 8B. Préserver les zones humides dans les projets d'installations, ouvrages, travaux et activités
- 8D. Favoriser la prise de conscience
- 8E. Améliorer la connaissance

Soulignons également que ce contrat a également des liens avec les chapitres 2, 4, 9, 12 et 14 du SDAGE.

Les objectifs stratégiques du contrat sont au nombre de 5 :

- Préserver la ressource en eau
- Conforter le rôle des zones humides en tant que réservoirs de biodiversité
- Conforter la fonctionnalité écologique de la mosaïque de milieux
- Conforter les usages favorables à l'expression des fonctions naturelles des milieux
- Favoriser la prise de conscience

Les objectifs opérationnels sont au nombre de 16 :

- Renforcer l'acquisition et le partage de connaissances liées à l'eau
- Restaurer et entretenir le réseau hydrographique de Brenne
- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires
- Anticiper l'impact du changement climatique sur les étangs
- Renforcer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt patrimonial
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes
- Restaurer/entretenir les habitats humides et aquatiques d'espèces d'intérêt communautaire
- Restaurer/préserver les continuités écologiques
- Conforter le réseau d'espaces naturels bénéficiant d'une gestion conservatoire pérenne
- Connaître, suivre et interpréter les évolutions du territoire
- Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux prairies
- Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux étangs
- Développer les productions biologiques
- Prendre en compte les déséquilibres liés aux espèces à problème sans impacter les autres espèces
- Sensibiliser à la préservation des zones humides, de l'eau et des continuités écologiques
- Renforcer l'animation territoriale

En termes d'objectifs de résultats, au regard du diagnostic réalisé et présenté de façon synoptique en annexe 2 (état zéro), les objectifs du contrat sont, par entité géographique et pour chaque type de milieu :

- La non augmentation du nombre de pressions
- La non augmentation de l'intensité des pressions

## **Article 4 : Stratégie et programme d'actions**

Le programme opérationnel s'intéresse aux trois composantes fonctionnelles des zones humides (hydrologie, physico-chimie et biotope). Il se compose de 68 actions définies en concertation avec les acteurs locaux comme étant des actions contribuant au bon état écologique des zones humides du territoire (Cf. annexe 3a).

Toutefois, au vu des critères d'éligibilité des dispositifs mobilisés par le présent contrat, ce dernier porte sur 45 actions (Cf. annexe 3b). Les 23 autres peuvent, pour partie, bénéficier de financements relevant d'autres dispositifs. Si certains dispositifs évoluent et si les critères d'éligibilité le permettent, ces 23 actions, pourraient être intégrées au présent contrat, par voie d'avenants.

### ➤ **Concernant la composante « Hydrologie »**

Le programme opérationnel vise plus spécifiquement la connaissance, la mise en place de référentiels partagés, le rétablissement de la fonctionnalité du réseau hydrographique, la restauration des secteurs dégradés.

### ➤ **Concernant la composante « Physico-chimie »**

Le programme opérationnel vise à maîtriser les pressions dans un objectif de réduction voire de maintien. Il comprend des opérations de restauration, la mise en place et l'accompagnement de dispositifs favorisant des modes de valorisation compatibles avec les fonctions naturelles des milieux humides. Au vu du changement climatique global, des études à visée prospective sont également envisagées pour cette composante.

### ➤ **Concernant la composante « Biotope »**

Le programme opérationnel vise la protection et la gestion équilibrée des espaces et espèces, de façon coordonnée et solidaire. Il comprend, notamment, des opérations de restauration avec un volet relatif à la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Les opérations de connaissance liées à cette composante sont en lien direct avec les critères qui ont justifié l'inscription du territoire dans le réseau des sites abritant un patrimoine naturel d'intérêt communautaire (Natura 2000) et sur la liste des zones humides d'importance mondiale (RAMSAR).

### ➤ **Concernant les prairies pâturées, fauchées et les zones cultivées**

Les Mesures Agri-Environnementales et Climatiques (MAEC) qui seront proposées sur le territoire du CTZH font l'objet d'un Projet Agri-Environnemental et Climatique présenté annuellement et indépendamment. Soulignons que ces mesures doivent être vues comme ayant un « effet levier » pour le CTZH, plus particulièrement au regard des actions visant : l'animation agricole au sens large, l'accompagnement et le suivi des exploitants (notamment concernant la réduction des produits phytosanitaires/intrants et le maintien des haies).

### ➤ **Concernant les plans d'eau**

Avec environ 4 000 plans d'eau sur le territoire du CTZH (9 000 ha d'eau), dont près de 3 400 dans l'entité Brenne (8 000 ha d'eau), les chaînes d'étangs sont au cœur de la thématique eau de ce CTZH. Écologiquement, socialement et économiquement, l'étang est une thématique incontournable sur le territoire. Les actions relatives à la pisciculture visent un accompagnement et une valorisation des pratiques économiques responsables, tant pour l'eau que pour la biodiversité. Les actions liées aux activités piscicoles doivent être vues comme des actions « leviers » pour le CTZH, tant du point de vue de la gouvernance que du point de vue des objectifs de bon état écologique.

➤ **Concernant les espèces exotiques envahissantes aquatiques**

La stratégie d'action ne vise pas l'éradication des espèces exotiques envahissantes, sur l'ensemble du territoire durant les 5 années du contrat. Elle vise, d'une part, à éviter la prolifération de ces espèces aux sites d'ores et déjà identifiés comme majeurs pour la biodiversité et d'autre part, à réguler ces espèces afin de les maintenir à des niveaux compatibles avec les enjeux écologiques et économiques.

➤ **Concernant les actions de connaissance**

Au vu de la richesse écologique du territoire et du manque de référentiels quant à la qualité de l'eau des plans d'eau, ce volet du CTZH comporte un grand nombre d'actions. La dynamisation de l'observatoire naturaliste du Parc sera la première et principale pierre à la centralisation et mise à disposition de l'information, notamment en termes d'appréciation de l'état de conservation de zones humides, de priorisation des interventions, d'information des propriétaires et porteurs de projet.

➤ **Concernant le volet foncier**

Ce volet vise l'éventuelle acquisition de sites à haute valeur environnementale ou hydrologique, plus particulièrement des sites situés en périphérie immédiate d'espaces bénéficiant déjà d'une protection réglementaire (réserves naturelles régionales ou nationales notamment). L'objectif prioritaire de ces éventuelles acquisitions est de conforter, si besoin, la fonctionnalité des espaces protégés voire d'autres sites d'intérêt majeur.

Ce volet n'est toutefois pas inclus dans le présent contrat, les montants et le calendrier des acquisitions n'étant pas programmables à ce jour. A noter toutefois qu'il est éligible au financement notamment de l'Agence de l'eau hors contrat.

➤ **Conditions de mise en œuvre des actions**

La réalisation des actions est opérée sur un milieu vivant accueillant espèces végétales et animales dont il est tenu compte en termes d'habitats et de cycles de reproduction. Les périodes de travaux et les modes opératoires doivent intégrer ces contraintes. Le choix se porte sur des méthodes douces d'intervention et sur la mise en œuvre d'actions réversibles sauf cas particulier justifié.

## Article 5 : Suivi/évaluation

Un bilan doit être présenté chaque année au comité de pilotage assorti des perspectives pour l'année suivante. L'établissement de ce **bilan annuel** doit permettre :

- De faire le point, une fois par an, sur l'état d'avancement technique et financier du programme d'actions spécifique et des programmes associés
- De vérifier la conformité des actions menées et de réorienter si nécessaire les plans d'actions annuels. Le cas échéant, un avenant peut être nécessaire
- De favoriser et développer le dialogue, basé sur des faits objectifs, entre les différents acteurs et leur implication
- D'aider les prises de décisions des élus et partenaires financiers
- De justifier les demandes de versement des aides financières annuelles.

Un rapport d'activités<sup>1</sup> rédigé par le porteur de projet et accepté par l'agence de l'eau, l'État (DREAL) et la Région formalise le bilan annuel des actions menées et les conclusions du comité de pilotage.

Le contrat doit obligatoirement être évalué la dernière année<sup>2</sup>. Ce **bilan évaluatif de fin de contrat** sera présenté au comité de pilotage.

L'établissement du bilan évaluatif de fin de contrat doit permettre :

<sup>1</sup> Le rapport d'activités doit être établi selon la trame fournie par l'agence

<sup>2</sup> L'agence de l'eau met à disposition du porteur de projet le « guide méthodologique pour la réalisation des bilans évaluatifs des contrats territoriaux », ainsi que le guide « Éléments d'information pour l'élaboration du bilan évaluatif des contrats territoriaux-volet milieux aquatiques ».

- De questionner la pertinence de la stratégie d'action par rapport aux enjeux identifiés
- D'analyser la gestion de projet (pilotage, mise en œuvre, partenariats, animation)
- D'analyser les réalisations, résultats et impacts des actions
- De sensibiliser et de mobiliser les acteurs locaux autour de l'évaluation
- D'établir une synthèse des points forts et des limites de l'action locale, et d'identifier les améliorations afin d'élaborer, le cas échéant, un nouveau contrat.

Un contrat qui n'a pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux du Sdage peut être renouvelé, avec une motivation de la demande de renouvellement et la définition d'un nouveau contrat au contenu adapté aux objectifs. Ce renouvellement doit se faire en priorité directement à la suite des cinq années de réalisation.

Le comité de pilotage devra donc anticiper la phase d'évaluation afin de prévoir la transition adaptée. Si le renouvellement direct s'avère impossible, le comité de pilotage devra statuer, avec l'accord du conseil d'administration, sur le mode de prolongation du contrat<sup>3</sup>. Il devra justifier son choix et déterminer le délai nécessaire au renouvellement.

Une synthèse du bilan évaluatif de fin de contrat sera présentée au conseil d'administration, en cas de renouvellement du contrat.

Le dispositif de suivi et les indicateurs associés, définis lors de la phase d'élaboration du contrat territorial, pour chaque action, seront à mobiliser pour les bilans annuels et l'évaluation de fin de contrat. Ils sont décrits dans chacune des fiches actions.

Au vu du nombre d'actions et du nombre de maîtres d'ouvrages, un point de suivi de la mise en œuvre sera effectué, tous les trois à quatre mois avec l'animateur du contrat.

## **Article 6 : Organisation des acteurs locaux et modalités de pilotage de la démarche**

L'annexe 4 présente de façon synthétique la gouvernance locale du projet.

- **Le porteur de projet et animateur général (PNR Brenne) est chargé de :**
  - Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires
  - Rassembler et mobiliser tous les acteurs concernés par le contrat territorial
  - Suivre et évaluer l'avancement du programme d'actions
  - Assurer la communication générale
  - Coordonner la communication technique
  - Animer le programme d'actions
  - Assurer le suivi administratif et financier des actions transversales et de coordonner l'ensemble des dossiers
  - Préparer et animer les comités, groupes de travail, journées thématiques prévues en termes de « comitologie générale »
  - Réaliser les bilans annuels, la mise en œuvre des indicateurs
  - Contribuer à la réalisation du bilan évaluatif de fin de contrat

<sup>3</sup> L'agence de l'eau propose deux possibilités dont les modalités de mise en œuvre seront explicitées au porteur de projet : prolongation d'un an strictement, ou clôture du contrat et phase de transition

- **Le maître d'ouvrage, pour les actions qu'il porte et qui sont inscrites au contrat (article 4), a pour mission, en concertation avec l'animateur général, de :**
  - Planifier et coordonner la mise en place des actions
  - Assurer la mise en œuvre des actions prévues au contrat
  - Assurer le suivi administratif et financier des actions prévues au contrat, en lien avec les partenaires
  - Participer aux groupes techniques qui le concernent
  - Participer aux comités de pilotages
  - Participer au forum Zones Humides
  - Informer le porteur de projet de l'avancement des actions
  
- **Le comité de pilotage**, présidé par M. Jean-Paul CHANTEGUET, Président du Syndicat mixte du Parc de la Brenne, ou son représentant, rassemble, au moins une fois par an, tous les représentants des différents acteurs concernés : les autres maîtres d'ouvrage, les partenaires techniques, institutionnels et financiers, le Sous Préfet du Blanc, le Directeur de la DDT ou son représentant, les présidents des commissions Parc concernés. La composition détaillée de ce comité est présentée en annexe 4.

Ce comité vaut comité de pilotage au titre du dispositif Natura 2000 pour les sites Brenne et Grande Brenne.

Il a pour rôle de permettre la concertation entre l'ensemble des acteurs concernés, afin de :

- Valider toutes les étapes liées à l'élaboration du contrat
  - Valider la stratégie d'actions
  - Valider le contenu du contrat
  - Valider les éventuels avenants
  - Valider le plan de financement du contrat initial et de ses avenants
  - Examiner les bilans annuels (ainsi que le bilan évaluatif de fin de contrat), évaluer les résultats obtenus, débattre des orientations à prendre et valider les actions de l'année à venir.
- 
- **Les groupes techniques thématiques** rassemblent, les maîtres d'ouvrages, leurs prestataires et partenaires ainsi que les élus Parc référents, 2 à 4 fois par an. Les membres participent aux réflexions techniques, ils sont forces de proposition pour le comité de pilotage, suivent la mise en œuvre des actions et jouent un rôle moteur pour l'ensemble du programme.

Les groupes techniques thématiques sont au nombre 4 :

- Eau et pisciculture
  - Espèces exotiques envahissantes
  - Espèces et habitats
  - Agriculture et paysages
- 
- **Le forum « Zones Humides ».** Il rassemble les membres des groupes techniques et du Comité de pilotage, les membres du Bureau Parc et des commissions Parc concernées, les représentants des communes, communautés de communes, syndicat du SCOT, conseil départemental, syndicats de rivières, services de l'Etat, acteurs Natura 2000 (Brenne, Creuse, Anglin) et les propriétaires concernés.

Ce forum est organisé une fois par an, par le porteur du contrat, il vise à échanger sur les actions conduites dans le cadre du CTZH avec les partenaires et les acteurs du territoire.

- **La cellule de suivi.** Composée de l'animateur général, de représentants du Conseil Régional, de la DREAL et de l'agence de l'eau, elle se réunit 1 à 3 fois par an, afin de suivre l'avancement de la mise en œuvre du contrat et des financements, ainsi que de préparer les autres instances de pilotage.
- **Gouvernance concernant les actions dédiées aux réserves naturelles (RNR Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault, RNN Chérine).** Les actions qui sont inscrites au CTZH et qui ne concernent que le périmètre de l'une et/ou de l'autre des réserves naturelles, ne relèvent pas, en termes de comitologie/décision du cadre CTZH. Elles se conforment à leur schéma classique et réglementaire de réserve. Toutefois, en termes de suivis, bilans et évaluations, ces actions suivront le cadre du CTZH.

## Article 7 : Engagements des signataires du contrat

### ➤ **Le Porteur de projet**

S'engage à :

- Assurer les missions qui lui incombent mentionnées à l'article 6
- Assurer le pilotage de l'opération, l'animation de la concertation et la coordination des différents partenaires. Il associe l'ensemble des acteurs concernés au comité de pilotage
- Réaliser les actions inscrites au contrat dont il assure la maîtrise d'ouvrage, dans les délais indiqués, et selon les règles de l'art, par des méthodes douces et respectueuses de l'environnement pour les travaux sur cours d'eau ou zones humides
- Participer financièrement aux opérations prévues dans le programme d'actions, selon le plan de financement présenté dans l'article 9
- Réaliser des bilans annuels et le bilan évaluatif de fin de contrat, en s'assurant de la mise en œuvre des indicateurs, de façon à rendre compte de l'état d'avancement de l'opération et de l'efficacité des actions menées
- Assumer la responsabilité des relations avec les propriétaires concernés et ce dans le respect des lois et règlements en vigueur. Il ne peut se prévaloir du présent contrat en cas de contentieux éventuel
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles (il est destinataire de toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du présent contrat)

### ➤ **Le Maître d'ouvrage, pour les actions qu'il porte et qui sont inscrites au contrat (article 4)**

S'engage à :

- Assurer les missions qui lui incombent mentionnées à l'article 6
- Réaliser les démarches nécessaires à la mobilisation des financements prévus à l'article 9
- Obtenir l'accord préalable du propriétaire foncier avant toute intervention sur la propriété
- Respecter la réglementation pour la conduite des actions dont ils assurent tout ou partie de la mise en œuvre
- Veiller, lors de la mise en œuvre effective des actions à sa charge, à ce que les modalités de réalisation effective n'aient pas de répercussions négatives sur d'autres actions du CTZH et, d'une façon générale, sur l'eau et la biodiversité
- Tenir un tableau de suivi de ses interventions mentionnant, notamment, l'avancement des indicateurs définis pour chaque action et le transmettre au pilote du contrat
- Réaliser les bilans annuels et les transmettre au pilote du contrat
- Respecter les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles

- Transmettre toutes les études, informations collectives et individuelles financées dans le cadre du présent contrat au pilote du contrat et aux financeurs
- Contribuer au bon déroulement du plan de communication du présent contrat qui sera établi de façon concertée en année 1

#### ➤ **L'Agence de l'eau Loire-Bretagne**

S'engage à :

- Attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions. Les taux d'intervention appliqués sont ceux retenus dans le présent contrat ; les coûts plafonds sont ceux en vigueur lors de la décision annuelle. Les engagements restent toutefois subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité. L'engagement de l'agence ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté
- Transmettre au bénéficiaire et à sa demande toute information susceptible de l'aider à suivre et piloter les actions réalisées
- Respecter, le cas échéant, les règles de confidentialité dans l'utilisation et la diffusion des informations individuelles dont elle dispose
- Indiquer les coordonnées de l'agence : l'instructeur de délégation, ou l'assistante du directeur de délégation

#### ➤ **Le Conseil régional Centre-Val de Loire**

S'engage à :

- Attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions et des modalités d'intervention retenues dans le présent contrat pour la période 2017-2020. Les engagements ultérieurs restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité. L'engagement de la Région ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté

#### ➤ **L'État à travers la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire**

S'engage à :

- Attribuer des aides financières en application de ses règles générales d'attribution et de versement des subventions et des modalités d'intervention retenues dans le présent contrat pour la période 2017-2021. Les engagements restent subordonnés à l'existence des moyens budgétaires nécessaires mais bénéficient d'une priorité. L'engagement de la DREAL Centre-Val de Loire ne vaut que si l'échéancier prévu est respecté

## **Article 8 : Engagement des acteurs locaux concernés**

#### ➤ **Le partenaire, signataire du présent contrat**

S'engage à :

- Participer aux groupes techniques, selon ses disponibilités
- Participer au forum Zones Humides et y présenter succinctement les résultats et perspectives des actions qu'il mène sur les zones humides du territoire
- Partager toute donnée recueillie qu'il jugera utile pour le CTZH avec le pilote du contrat
- Veiller à ce que les activités qu'il mène sur les zones humides n'aient pas de répercussions négatives sur l'eau et la biodiversité

## Article 9 : Données financières

Pour la période 2017-2021, le coût prévisionnel total du contrat s'élève à **5 504 239 euros**, le montant total d'aides prévisionnelles correspondant est de **4 861 102 €** dont :

- **2 560 458 euros** de subvention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, soit **52.7%** du montant total des aides.
- **389 785 euros** de subvention de la Région Centre-Val de Loire au titre de sa politique de l'eau, soit **8.0%** du montant total des aides.
- **226 848 euros** de subvention de l'État (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire), soit **4.7 %** du montant total des aides.
- Une partie des actions est potentiellement éligible au titre du **programme de développement rural (FEADER)**. Il appartiendra aux maîtres d'ouvrage de déposer des demandes d'aide à ce titre. Ce dispositif relevant de critères d'éligibilité et de sélection propres, pouvant évoluer sur la période considérée, le montant de l'aide correspondante qui est donné à titre purement indicatif pourrait être de **1 441 899 euros, soit 29.7%** du montant total des aides. Les signataires du présent contrat ne pourront être tenus pour responsables de la non obtention de ces crédits par les maîtres d'ouvrage.
- Et, pour mémoire, certaines actions sont éligibles aux **aides de la Région au titre du cadre d'intervention des réserves naturelles et du dispositif Contrat de Parc**. Le montant prévisionnel indicatif de subvention sur 5 ans à ce titre est estimé à de **242 111 euros, soit 5.0 %** du montant total des aides.

Pour certaines actions, des **fonds complémentaires sont à mobiliser par les maîtres d'ouvrages** pour un montant total de **643 137 €, soit 11.7%** du coût total prévisionnel du contrat sur les 5 années.

Le montant des dépenses prévisionnelles se répartit comme suit :

Désignation des actions	Montant des dépenses prévisionnelles (2017-2021)	
Animation agricole, conseil	1 360 387 €	24,7%
Animation technique	115 539 €	2,1%
Animation territoriale (CT)	384 900 €	7,0%
Animation ZH	369 510 €	6,7%
Communication	336 965 €	6,1%
Conseil individuel	57 725 €	1,0%
Diagnostics agricoles	175 505 €	3,2%
Entretien	442 150 €	8,0%
Entretien ZH	179 270 €	3,3%
Etudes compl. et bilan (CT)	60 000 €	1,1%
Etudes compl. ZH	274 330 €	5,0%
Frais généraux	119 730 €	2,2%

Inventaire ZH	35 948 €	0,7%
Inventaires et suivis	329 063 €	6,0%
Matériel	62 950 €	1,1%
Restauration	40 600 €	0,7%
Restauration ZH	1 159 666 €	21,1%
<b>Total</b>	<b>5 504 238 €</b>	

- Concernant l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le montant total des subventions se répartit comme suit :

Domaine	Lignes	Aide prévisionnelle	
Accompagnement (études, animation, communication)	18, 24, 29	1 617 912 €	63.2%
Agriculture	18	175 038 €	6.8%
Milieus aquatiques – ZH	24	767 508 €	29,5%
<b>Total</b>		<b>2 560 458 €</b>	<b>100%</b>

Désignation des actions	Montant de l'aide prévisionnelle (2017-2021)	
Animation agricole, conseil	816 233 €	31,9%
Animation territoriale (CT)	230 940 €	9,0%
Animation ZH	221 706 €	8,7%
Communication	60 000 €	2,3%
Conseil individuel	34 635 €	1,4%
Diagnostics agricoles	140 404 €	5,5%
Entretien ZH	71 708 €	2,8%
Etudes compl. et bilan (CT)	48 000 €	1,9%
Etudes compl. ZH	219 464 €	8,6%
Inventaire ZH	21 568 €	0,8%
Restauration ZH	695 800 €	27,2%
<b>Total</b>	<b>2 560 458 €</b>	

Les modalités d'intervention retenues par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sont décrites dans les tableaux en annexe 5. Ces derniers présentent, pour chaque maître d'ouvrage, les coûts prévisionnels, action par action, les dépenses retenues, les conditions d'éligibilité au 28 février 2017, les taux de subvention et les aides prévisionnelles en résultant ainsi que les échéanciers d'engagement.

- **Concernant le Conseil régional Centre-Val de Loire**, au titre de sa politique de l'eau, le montant total des subventions se répartit comme suit :

Désignation des actions	Montant de l'aide prévisionnelle (2017-2021)	
	Animation territoriale CT et ZH	101 030 €
Communication	10 086 €	2,6%
Inventaires ZH et études compl ZH	33 946 €	8,7%
Lutte contre l'Ecrevisse Rouge de Louisiane (animation technique, inventaires et suivis, matériel, entretien)	163 423 €	41,9%
Restauration ZH	81 300 €	20,9%
<b>Total</b>	<b>389 785 €</b>	

Les modalités d'intervention retenues par le **Conseil régional Centre-Val de Loire**, au titre de sa politique de l'eau sont décrites dans les tableaux en annexe 5. Ces derniers présentent, pour chaque maître d'ouvrage, les coûts prévisionnels, action par action, les dépenses retenues, les taux de subvention et les aides prévisionnelles en résultant ainsi que les échéanciers d'engagement.

- Concernant l'**Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire)**, le montant total des subventions se répartit comme suit :

Désignation des actions	Montant de l'aide prévisionnelle (2017-2021)	
	Animation technique	27 995 €
Communication	20 250 €	8,9%
Entretien	50 525 €	22,3%
Frais généraux	1 650 €	0,7%
Inventaires et suivis	115 104 €	50,7%
Matériel	1 575 €	0,7%
Restauration	9 750 €	4,3%
<b>Total</b>	<b>226 848 €</b>	

Le détail des données financières retenues par l'**Etat (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire)** est décrit dans les tableaux en annexe 5. Ces derniers présentent, pour chaque maître d'ouvrage, les coûts prévisionnels, action par action, les dépenses retenues, les taux de subvention et les aides prévisionnelles en résultant ainsi que les échéanciers d'engagement.

- Concernant les **fonds complémentaires à mobiliser par les maîtres d'ouvrages**, les montants se répartissent comme suit :

Désignation des actions	Fonds complémentaires autres à mobiliser (montant total 2017-2021)	
	Montant (€)	Pourcentage (%)
Animation agricole, conseil	254 329 €	39,5%
Animation ZH	27 500 €	4,3%
Communication	109 587 €	17,0%
Conseil individuel	23 090 €	3,6%
Diagnostics agricoles	35 101 €	5,5%
Etudes compl. et bilan (CT)	6 000 €	0,9%
Frais généraux	106 230 €	16,5%
Restauration ZH	81 300 €	12,6%
<b>Total</b>	<b>643 137 €</b>	

L'annexe 5 présente, pour chaque maître d'ouvrage, le montant des fonds complémentaires à mobiliser ainsi que les échéanciers d'engagement.

Le plan de financement prévisionnel global est présenté de façon synthétique en annexe 6.

## **Article 10 : Modalités d'attribution et de versement des aides financières**

### ➤ **Concernant l'Agence de l'eau**

Chacune des opérations prévues dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle d'aide financière.

Pour tout projet ponctuel (études, travaux...), le bénéficiaire doit déposer une demande d'aide avant tout engagement juridique tel que, par exemple, la signature d'un marché ou d'un bon de commande. L'engagement juridique de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception d'une lettre d'éligibilité.

Pour toute opération récurrente (animation, suivi...), le bénéficiaire doit déposer une demande d'aide avant la fin de l'année. L'engagement juridique de l'opération ne pourra intervenir qu'après réception par le bénéficiaire d'un accusé de réception de l'agence de l'eau.

Aucune aide financière ne pourra être accordée si ces conditions ne sont pas respectées.

Conformément aux règles générales d'attribution et de versement de ses aides, l'agence de l'eau est habilitée à vérifier l'exactitude des renseignements qui lui sont fournis, la conformité technique de l'opération subventionnée et le coût de l'opération. Ces vérifications peuvent être effectuées chez le maître d'ouvrage par elle-même ou par toute personne mandatée par elle à cet effet, et peuvent intervenir lors de l'instruction des dossiers, de l'exécution de l'opération ou après sa réalisation.

S'il apparaît que les engagements définis dans le contrat ne sont pas respectés, le directeur général de l'agence peut prononcer l'annulation totale (résolution) ou partielle (résiliation) de la décision d'aide et demander le remboursement immédiat de tout ou partie des sommes versées.

Si, au cours de l'exécution du contrat, les règles générales d'attribution et de versement des aides de l'agence de l'eau sont modifiées, un exemplaire du nouveau règlement sera notifié par l'agence de l'eau au bénéficiaire par lettre recommandée avec accusé de réception. La date d'application des nouvelles règles au contrat sera celle décidée par le conseil d'administration de l'agence de l'eau.

#### ➤ **Concernant le Conseil régional Centre-Val de Loire**

Concernant la région Centre-Val de Loire, chacune des opérations définies dans le présent contrat doit faire l'objet d'une décision individuelle de participation financière.

Toute demande d'aide régionale doit être déposée sur le portail régional dématérialisé (<https://nosaidesenligne.regioncentre-valdeloire.fr>) préalablement au démarrage de l'opération, objet de la demande d'aide, étant entendu que l'étude préalable ne constitue pas un début d'exécution.

Au démarrage des actions, qu'elles soient récurrentes (animation, suivi, etc.) ou ponctuelles (études, travaux, etc), le Conseil régional peut débloquer un acompte représentant 50 % du montant maximal de la subvention de l'opération sur présentation d'une pièce justifiant du démarrage de l'opération (acte d'engagement, bon de commande, devis signé, etc.).

#### ➤ **Concernant la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Centre-Val de Loire**

Des conventions financières annuelles déterminent notamment le programme des opérations de l'année, le plan de financement des opérations et les modalités de versement des subventions, sur la base d'un dossier de demande déposé au plus tard en décembre de l'année n-1.

## **Article 11 : Durée du contrat territorial**

Le présent contrat est conclu pour une durée de cinq ans couvrant la période 2017 - 2021.

## **Article 12 : Révision et résiliation du contrat territorial**

### **Article 12-1 : Révision**

- **Toute modification significative du présent contrat portant sur :**
- l'ajout d'opération(s) entièrement nouvelle(s),
  - l'abandon d'opération(s) avec remise en cause de l'intérêt du contrat (qui peut également aller jusqu'à la résiliation du contrat),
  - une révision financière (montant des postes et échéanciers, plan de financement),
  - tout changement de l'un des signataires du contrat,
  - la prolongation du contrat,

**fera l'objet d'un avenant.**

Lorsqu'une modification du contrat nécessite un avenant, celui-ci est présenté devant le comité de pilotage. En cas d'avis favorable du comité de pilotage, l'avenant peut être signé uniquement par la

structure porteuse du contrat et par le ou les maîtres d'ouvrage des travaux concernés. Après signature, une copie de l'avenant sera adressée par la structure porteuse à toutes les parties du contrat.

➤ **Toute modification mineure portant sur :**

- un décalage<sup>2</sup> de l'engagement d'une opération inscrite dans le contrat, sans remise en cause de la stratégie ou de l'économie générale du contrat,
- une augmentation justifiée et raisonnable du coût estimatif d'une opération inscrite dans le contrat,
- un ajout d'opération peu coûteuse et de même nature, sans modification du montant total (pluriannuel) du poste dont elle relève donc avec la réduction concomitante d'une autre dotation du poste,
- un changement de maîtrise d'ouvrage, pour une opération inscrite dans le contrat.

**fera l'objet d'un accord écrit des financeurs signataires.**

Dans ces cas-là, le maître d'ouvrage concerné doit établir au préalable une demande écrite en joignant le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage où la décision correspondante a été validée. Les partenaires financeurs lui signifient alors leur accord par écrit avec copies aux autres signataires du contrat.

Dans le cas où l'un des partenaires ne respecterait pas les engagements précisés dans ce contrat, celui-ci est révisable de plein droit.

**Article 12-2 : Résiliation**

Le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties, en cas de modification des objectifs qui ne lui conviendrait pas.

La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties pourra intervenir à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

**Article 13 : litige**

Tout litige relatif à l'exécution de ce contrat est du ressort du tribunal administratif d'Orléans.

Fait à... Rosnay ..... le 12 septembre 2017

<sup>2</sup> Dans le cas d'un décalage d'opération qui engendre une prolongation de contrat, celui-ci fera l'objet d'un avenant lié à la prolongation.

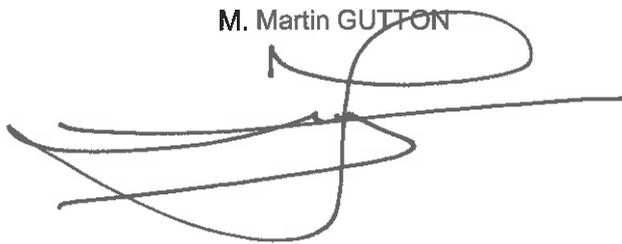
**Le Président du syndicat mixte du Parc  
naturel régional de la Brenne**

M. Jean-Paul CHANTEGUET



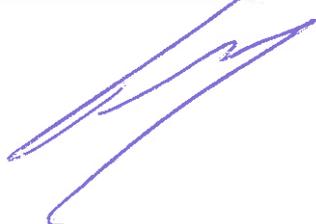
**Le Directeur général de l'Agence de l'Eau  
Loire Bretagne**

M. Martin GUTTON



**Pour le Président du Conseil régional  
Centre-Val de Loire et par délégation,  
le Vice-Président délégué à la Transition  
énergétique et à l'Environnement**

M. Benoît FAUCHEUX



**Pour le Préfet de la région  
Centre Val-de-Loire et par délégation,  
le Directeur Régional de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Centre Val-de-Loire**

M. Christophe CHASSANDE



**Le Président du Syndicat Intercommunal pour  
l'Assainissement et la Mise en Valeur  
de la Brenne**

M. Jean-Louis CAMUS



**Le Président de l'Association Chérine**

M. Jean-Louis CAMUS



**Le Maire de la commune  
de Mézières-en-Brenne**

M. Jean-Louis CAMUS



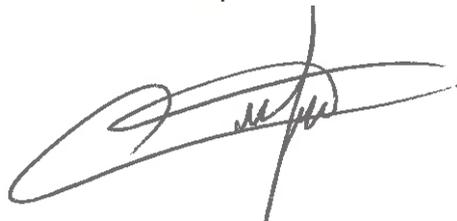
**Le Président de la Chambre  
d'Agriculture de l'Indre**

M. Robert CHAZE



**Le Président de l'Association  
Indre Nature**

M. Jacques LUCBERT



**Le Président de la Fédération  
Départementale des Chasseurs de l'Indre**

M. Gérard GENICHON



**La Présidente de la Fédération Aquacole  
de la Région Centre**

Mme Françoise AUBRUN



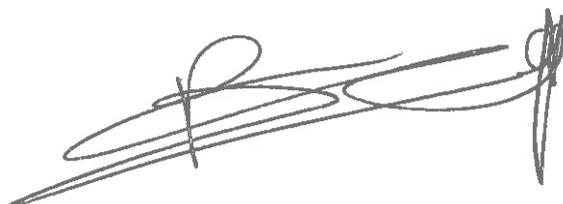
**Le Président de l'Etablissement Public  
du Bassin Versant de la Vienne**

M. Jérôme ORVAIN



**Pour le Président de l'Association  
Bio Centre, et par délégation,  
le Vice-Président**

M. Emmanuel BOURGY



**Le Président du Centre Permanent  
d'Initiatives pour l'Environnement  
Brenne-Berry**

M. Patrick ROUX



**Le Président du Groupement de Développement  
de l'Agriculture Biologique de l'Indre**

M. Jean-Michel LE JEANNE



**Annexe 1 : Fiche de présentation du PAEC PNR Brenne**

Fiche d'identité du territoire Parc – Parc naturel régional de la Brenne – 2017		LES ACTEURS	
Structure porteurs Syndicat mixte du Parc naturel régional de la Brenne			
Responsable de la structure : Directeur - François MIGNET			
Personne en charge de la partie technique et coordonnées :			
François PINET - f.pinet@parc-naturel-brenne.fr			
Animateur(s)	- Parc naturel régional de la Brenne (id)		
	- Chambre d'agriculture de l'Indre (Dimitri DESLANDES), Jean-Luc ROY		
Comitologie existante	- Indre Nature (Directeur : Francis LHERPINIERE) Marie-Hélène FROGER		- Groupe Développement Agriculture Biologique - Ind (Emmanuel BOURGY) - Aline BOURSALUT
	Comité Technique Local		Copil
ZONE(S) D' ACTIONS PRIORITAIRES DU TERRITOIRE			
Erlieu EAU			
- Qualité de l'eau	- Grenelle	- Prioritaire AE	Enjeu BIODIVERSITE - Natura 2000 (4 sites) Oui - PNR (Oui) Oui - SRCE (Oui) Oui - Milieu Humide (Ramsar) Oui
- Bass. Vers. À problématique :	- Erosion (oui)	- Pollution diffuse (oui)	
- Territoire en contrat avec l'Agence de l'Eau : OUI et NON	En construction : La Creuse, L'Anglin, PNR Brenne (ZH)		
SAU du territoire : 94 872 ha (2014)			
Nombre d'agriculteur présents sur le territoire :			
Avec au moins une parcelle dans le territoire : 1 540 (en 2014)			
Avec au moins 50 % des surfaces dans le territoire :			
Années d'ouverture du territoire à la contractualisation de Maec/Maet :			
MAET :	2007 à 2014	(Ramsar ouvert totalement : 2009 et 2010)	
MAEC :	2015 à 2016	(Ramsar si un % de l'exploitation chevauche un site Natura 2000 )	
Budget des Maec pour chaque années précédentes :			
2015	par an et pour 5 ans : 693 083,90 euros / an soit 3 465 419,50 euros sur 5 ans		nbr : 98 exploitations
2016	par an et pour 5 ans : 89 447,22 euros / an soit 447 236,09 euros sur 5 ans		nbr : 19 exploitations
Objectifs : Agro-Environnementaux recherchés :			
* Maintenir des pratiques d'élevage extensif, favorable à la préservation de la biodiversité en zone de bocage et en périphérie d'étang.			
* Faire évoluer les pratiques vers une diminution des intrants (fertilisation, produits phytosanitaires...) pour en faire bénéficier l'eau et la biodiversité.			

Maec proposées dans le présent PAEC :		TO Mobilisés :	Enjeu Eau majoritaire	Enjeu Biodiversité majoritaire
Code :	Description :		Montant annuel :	
CE_36BR_SHP1	Syst. Herbager et Pastoral (P2)	MAEC_SHP	80 euros/ha/an	
CE_36BR_SPM1	Syst. Polyculture élevage (Maint - P1)	MAEC_SPE MP1	147,13 euros/ha/an	
	Syst. Polyculture élevage (dom. Eleva)	MAEC_SPE dom. E	177,31 euros/ha/an	
	Syst. Polyculture élevage (dom. Cere ) maint	MAEC_SPE dom. Céré. maint	70,34 euros/ha/an	
	Syst. Polyculture élevage (dom. Cere ) évol.	MAEC_SPE dom. Céré. évolution	100,52 euros/ha/an	
	Syst. Grande Culture	MAEC_SGC	97,43 euros/ha/an	
CE_36BR_HE01	Prairie Fleurie	Herbe_07	66,01 euros/ha/an	
	Gestion des milieux humides	Herbe_13	120 euros/ha/an	
	Entretien de ripsylve	Linea_03	0,852 euros / mètre lin. / an	
CE_36BR_HA01	Entretien de haie	Linea_01	0,36 euros / mètre linéaire / an	
	Absence de fertilisation	Herbe_03	21,57 euros/ha/an	
	Retard de fauche	Herbe_06	120,86 euros/ha/an	
	Entretien arbre isolé	Linea_02	3,96 euros/ha/an	
	Entretien de mare	Linea_07	58,632 euros/ha/an	
	Bande Refuge faune et flore	Linea_8	0,35 euros/mètre linéaire/an	
CE_36BR_HE05	Absence de fertilisation et Retard de fauche	Herbe_03 + Herbe_06	211,96 euros/ha/an	
	Création d'un couvert herbacé pérenne	Couver_06	294,44 euros/ha/an	
	Amélioration d'une jachère	Couver_08	146,66 euros/ha/an	
	Mise en place de lutte biologique	Phyto_07	67,06 euros/ha/an	
Modalité de priorisation des engagements : Eau - Biodiversité - Environnement (S.I.) = max. 25 points				
Densité de haies (m/ha), en lien avec la région naturelle concernée				
Nombre de mare sur l'exploitation				
Nombre d'arbre isolé sur l'exploitation				
Présence d'espèce Natura 2000				
Participation à un groupement d'agriculteurs, démarche environnementale				
Budget Prévisionnel MAEC : 2 660 400 euros / an soit 13 302 000 pour 5 ans (*)				
(*) hors demande Agriculture Biologique				
Budget Prévisionnel animation en 2017 : 95 412 euros				

**Annexe 2 : Synthèse de l'étude préalable**  
**(Etat des lieux - diagnostic - état zéro - enjeux)**

## Le contrat territorial zones humides du Parc naturel régional de la Brenne



Le territoire concerné par le projet de contrat territorial est celui du Parc naturel régional de la Brenne (département de l'Indre). Du point de vue hydrologique, il se situe pour 70% de sa surface dans le sous bassin de la Creuse et pour 30% dans le sous bassin de la Vienne.

Le contrat territorial zones humides (CTZH) est un outil opérationnel, multi thématiques, multi partenaires de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), visant à fédérer les acteurs d'un territoire autour de la réalisation d'un programme d'action permettant d'atteindre les objectifs de bon état écologique des zones humides sur les sous bassins hydrographiques concernés.

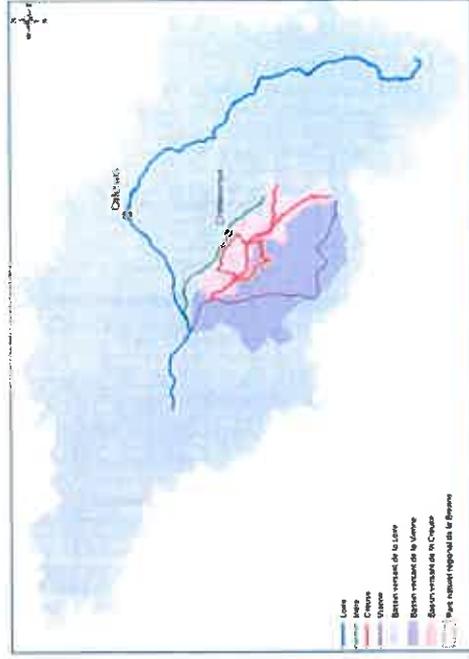
Les zones humides sont alors vues comme une infrastructure naturelle support de :

- biodiversité
- processus naturels participant à la régulation des régimes hydrologiques et à la qualité de l'eau
- activités économiques (agriculture, pisciculture, chasse, tourisme, ...)
- valeurs sociales, culturelles et récréatives

Atteindre le bon état écologique d'une infrastructure naturelle suppose de connaître son fonctionnement intrinsèque et les pressions qu'elle subit afin de mettre en œuvre des actions de gestion durable, de restauration et d'évitement de nouvelles dégradations.

Si le CTZH brene se inscrit pleinement dans la stratégie de territoire définie au sein de la charte du Parc, en concertation avec tous les acteurs, il résulte aussi d'une volonté de l'AELB, du Conseil Régional Centre-Val de la Loire et de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement Centre-Val de Loire (DREAL) de voir rassemblés, au sein d'un même document opérationnel les actions menées par les différents acteurs sur le territoire.

Ce document est une synthèse de l'étude préalable relative au CTZH. Il présente le territoire, ses grandes caractéristiques, un diagnostic relatif à l'état des zones humides ainsi que des enjeux pour maintenir/atteindre le bon état écologique des zones humides du territoire Parc.



Situation du territoire projet au sein du bassin de la Loire (Les contours du territoire CTZH sont en rouge)

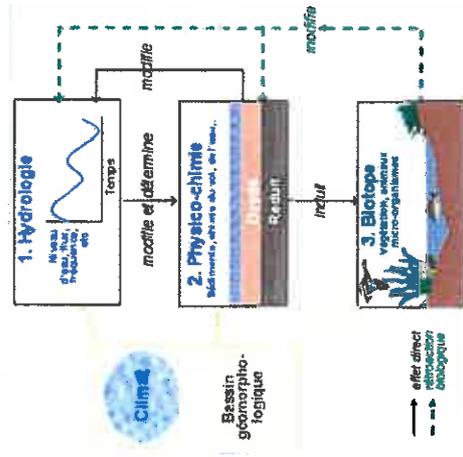
Le territoire couvre une superficie de 183 000 ha, concerne 51 communes rurales (18 habitants/km<sup>2</sup>) et 5 communautés de communes. Pour 80%, il est identifié comme une zone humide d'importance internationale (RAMSAR) et, pour 40%, comme zone Natura 2000 (4 sites).

## Les zones humides et les entités paysagères

**Définition d'une zone humide d'après l'arrêté ministériel de juin 2008**  
 « '... ' une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants : 1° Les sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe '... ' 2° Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par : soit des espèces identifiées et quantifiées selon '... ' soit des communautés d'espèces végétales, dénommées habitats, caractéristiques de zones humides, identifiées selon '... ' »

### Principales caractéristiques

Le schéma ci-dessous présente les caractéristiques générales d'une zone humide et ses grands principes de fonctionnement (source : Mitsch & Gosselink, 2000 in Barnaud, 2009).



Vue schématique du fonctionnement d'une zone humide

Sur le territoire, au regard du seul critère pédologique, les zones humides couvrent 20 à 30% de la surface totale. Ces zones humides sont réparties au sein de 3 grandes entités paysagères définies pour le CTZH : La Brenne, le Pays Blancs/Pays d'Azay et le Boischaud Sud. La topographie, les modes de faire valoir, les conditions hydrologiques de ces entités sont relativement homogènes au sein de chacune tout en étant différents de l'une à l'autre.

### L'entité Brenne

Elle correspond à une mosaïque de milieux naturels organisée autour de plusieurs milliers d'étangs constitués en chaînes. La prairie, véritable matrice, fait le lien entre les différents éléments. Les cultures sont peu nombreuses. A noter que 77% de la surface de cette entité est reconnue au titre de la convention RAMSAR, 92 % au titre de Natura 2000 et environ 1000 ha bénéficient d'une protection réglementaire ou foncière (réserves naturelles, sites du conservatoire, espaces naturels sensibles).

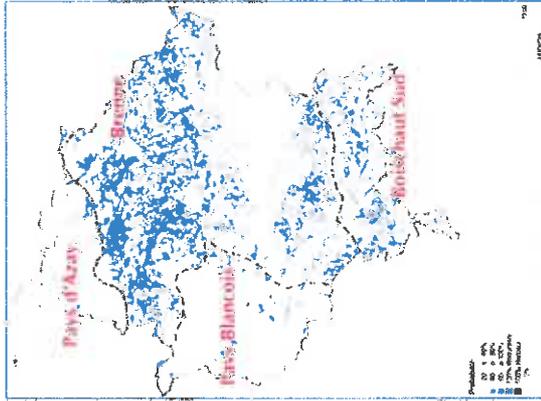
### L'entité Pays Blancs/Pays d'Azay

Cette entité est caractérisée par des plateaux ouverts au sein desquels les grandes cultures dominent. Les haies et les mares sont peu nombreuses. Certains affleurements calcaires ont permis l'expression d'une végétation de type pelouse calcicole sèche. 22% de la surface de cette entité est reconnue au titre de RAMSAR et 6 % au titre de Natura 2000.

### L'entité Boischaud Sud

Le relief y est très vallonné. Le réseau de haies entourant des prairies et des cultures propose un paysage de bocage. Le réseau de mares peut y être important. Cette entité se distingue notamment par des tourbières liées à des zones de sources ou des suintements de pente.

Les vallées de la Creuse et de l'Anglin constituent également des entités paysagères du territoire mais elles ne sont pas spécifiquement ciblées par ce CTZH dans la mesure où d'autres Contrats Territoriaux leurs sont dédiés.



Probabilité de présence des zones humides  
(Critère pédologique, source CA 36/ NRA)

## Les masses d'eau

(Source : AELB, 2013)

### Les masses d'eau «souterraines»

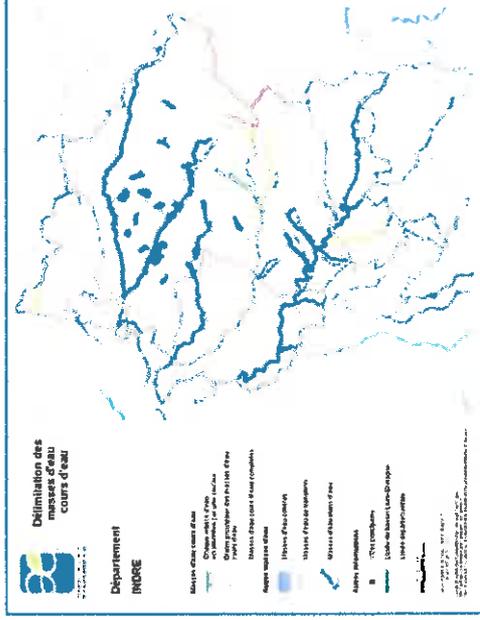
Au nombre de 7, elles sont considérées en bon état chimique excepté 2. L'une, située au nord-ouest du territoire (Pays d'Azay et Brenne), présente une forte altération (pesticides et nitrates, obj. 2027). L'autre, située au sud-est du territoire (Bois Haut Sud), présente une altération par les nitrates (obj. 2027). Sur le plan quantitatif, seule la nappe des sables de grès libre du Cénomaniens (qui se situe au nord-ouest de la Brenne et dépasse largement le territoire d'étude) présente un état médiocre (obj. 2021).

CTZH Synthèse

### Les masses d'eau «cours d'eau» (au sens DCE)

Elles sont au nombre de 17. Parmi elles, 12 sont classées en risque de non atteinte du bon état écologique. La Brenne est principalement concernée par 11 de ces masses d'eau, le Pays Blancs/Pays d'Azay par 5 et le Bois Haut Sud par 3. Les principales pressions qui s'exercent sur ces masses d'eau ont trait à l'hydrologie ou concernent des obstacles à l'écoulement.

Les masses d'eau «plan d'eau» (au sens DCE : plan d'eau de + de 50 ha) Au nombre de 18, elles sont toutes situées en Brenne. Parmi celles dont l'état écologique a pu être déterminé avec un indice de confiance suffisant (élevé ou moyen), 2 sont en bon état, 3 en état moyen, 3 en état médiocre et une en mauvais état. De fortes teneurs en phosphore ou arsenic y ont été notées (ce dernier pouvant provenir du fond géochimique). Des recherches sont actuellement menées par l'IRSTEA afin de définir une méthode d'évaluation plus adaptée aux plans d'eau de faible profondeur.



Masses d'eau cours d'eau et plans d'eau

Page 3 sur 12

## Le patrimoine naturel

Plus de 3200 espèces animales recensées se côtoient sur le territoire. Les oiseaux sont sans doute le groupe le plus connu et le mieux inventorié sur le Parc, qui héberge ou voit passer les 3/4 des 365 espèces d'oiseaux protégées en France.

### Des étangs à fort intérêt écologique

Parmi les 460 plans d'eau qui ont pu faire l'objet d'un inventaire depuis 2005 (Parc, Indre Nature, Chérine, LPO), certains ont pu être identifiés comme présentant un fort intérêt écologique compte tenu de la présence d'espèces ou de milieux patrimoniaux (amphibiens, odonates, oiseaux nicheurs, oiseaux hivernants, flore, habitats Natura 2000). Ainsi, 8 étangs, présentent un intérêt écologique majeur car ils sont très remarquables pour au moins 2 des groupes étudiés (plusieurs espèces ou milieux menacés de disparition y sont présents), 17 ont un intérêt très fort, 56 ont un intérêt fort, 379 ont un intérêt moyen (remarquable pour un seul des groupes étudiés). L'intérêt écologique des autres étangs n'a pas pu être déterminé (inventaires partiels ou absents).

### Focus sur quelques espèces remarquables

**L'avifaune hivernante.** Sur la période 2008 – 2015, l'effectif annuel moyen des anatidés et foulques décompté sur les étangs à la mi-janvier était de  $15\,776 \pm 2\,163$  individus (Source : *Wetlands International*). Pour l'hiver 2015/2016, 3 espèces dépassaient le seuil d'importance internationale : le Fuligule milouin avec 6 978 ind. (un des 3 premiers sites Français), les Canards chipeau et souchet avec respectivement 779 et 910 individus (Source : *Indre Nature*). A souligner également les Grues cendrées, qui survolent la Brenne par milliers et y hivernent depuis quelques années.

**La Guifette moustac** (annexe I de la Directive Oiseau). La population locale est d'importance nationale puisqu'elle représente, selon les années, jusqu'à 30% de l'effectif français. En 2015, si le nombre total de couples nicheurs et le nombre de colonies étaient en augmentation, la taille

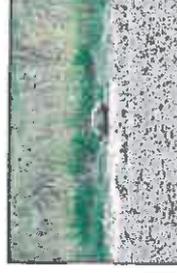
moyenne des colonies était, elle, en légère diminution. Le nombre de couples reproducteurs réellement nicheurs (926) correspondait à une année moyenne au regard des 15 dernières années. Ces résultats peuvent refléter une difficulté pour l'espèce à trouver des végétations adéquates pour s'y installer (rôle de protection vis-à-vis de la météo, des prédateurs...). (Source : Chérine).



**La Caldésie à feuille de Parnassie** (annexe II de la Directive Habitats). 75% des plans d'eau qui abritent l'espèce dans l'hexagone sont situés sur le territoire du Parc (données de 2011). En 2014, si le nombre de pieds atteignait un niveau jamais égalé (285 281 pieds), sur 60 % des sites, le nombre d'individus n'était que de 200, nombre en dessous duquel l'espèce ne peut pas se maintenir dans l'étang. Si les chaînes d'étangs semblent contribuer à la dissémination de l'espèce (transport vers l'aval des graines, turions...), une intensification des pratiques dans ces mêmes étangs pourrait fragiliser cette population (consommation directe ou par fouissage, augmentation de la turbidité).



**La Cistude d'Europe** (annexe II de la Directive Habitats). Depuis 2005, un suivi spécifique de l'espèce vise à déterminer l'évolution des populations. Le taux d'occupation des étangs par l'espèce est déterminé sur un échantillon d'une soixantaine d'étangs. Les taux d'occupation se situent entre 55 et 75%. La population de Cistude semble donc relativement stable.



## Les activités socio économiques

Les activités économiques du territoire sont, dans l'ensemble, nécessaires et favorables au maintien des milieux et à l'expression de la biodiversité remarquable encore présente aujourd'hui.

### La pisciculture

Ce secteur d'activité peut encore être globalement qualifié d'extensif. Concernant la filière, il est à souligner que tous les échelons existent sur le territoire et que les producteurs sont généralement des pluriactifs. La filière connaît des difficultés depuis plusieurs années attribuées, notamment, à la stagnation des prix du poisson et à la prédation du Grand Cormoran.

Concernant la production, en 2005 elle se situait aux environs de 1200 T, en 2014/2015 à 818 T (140 kg/ha) et en 2015/2016 à 807 T (143 kg/ha). Pour cette dernière saison, la production se composait de : 50% carpe, 29% gardon, 9% tanche, 7% brochet, 5% : perche, blackbass, carpe amour, sandre (Source des données : étude CEM 2010, FAREC comm. pers. 2016).

En 2010, des contrats étangs labellisés Natura 2000 (mesures aqua-environnementales) d'une durée de 5 ans ont été mis en place par le Parc avec une dizaine de propriétaires d'étangs (25 étangs de Brenne, soit 422 ha d'eau). En termes de bilan, si le respect des engagements est satisfaisant, la plus value environnementale est difficile à apprécier (pas de protocole, faible surface totale). Toutefois, la réduction d'intrants et la lutte contre les espèces exotiques et indésirables sont à souligner. Ces contrats ont également permis l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes et renforcé la mutuelle compréhension entre les acteurs du domaine naturaliste et du domaine piscicole.

Si l'intérêt écologique des étangs est reconnu, il est nécessaire de considérer qu'ils sont majoritairement situés sur des propriétés privées (99% de la surface du



territoire). Les modes de gestion des étangs visent donc, généralement et nécessairement, un retour économique. L'intensification des pratiques (ou l'abandon par découragement) porterait préjudice à ces écosystèmes. Afin de garantir le maintien de systèmes d'exploitation suffisamment extensifs, une politique de soutien est indispensable. Des mesures, telles que celles testées en 2010, peuvent être une réponse, si elles sont étendues à un nombre significatif d'étangs et si elles comportent des aspects de suivis technique et qualitatif.

### L'agriculture

Le nombre d'exploitation a globalement baissé de 13% sur le territoire du Parc entre 2000 et 2014. Cette diminution n'est pas la même selon les entités. En Boischaud Sud, le nombre d'exploitation est quasi stable, en Brenne, la baisse est de 13% en zone Natura 2000 et de 17% en zone RAMSAR.

Parmi les 882 exploitations existantes en 2014, 530 détenaient de l'élevage, soit 60% d'entre-elles.

Entre 2000 et 2014, la SAU a diminué de 1 780 ha, soit 1,8% de la SAU totale. Ce recul est surtout observé en Brenne. Ces surfaces pourraient être sorties de l'activité agricole au profit des activités de loisirs.

Dominé par l'élevage extensif (polyculture-élevage ou herbager), le territoire du Parc doit composer avec des sols hydromorphes très humides en hiver et très séchants en été, les terres de Brenne sont très peu productives.

Les prairies en mosaïque avec d'autres habitats (plus ou moins remarquables) sont des réservoirs de biodiversité. De par les espèces faunistiques et floristiques qu'elles abritent et de par les fonctions écologiques qu'elles assurent, leur perte par arrêt de pratiques (fauche ou pâture) serait dommageable pour la Brenne.

Les MAEC, au regard des bonnes pratiques qu'elles induisent et des compensations financières qu'elles apportent, peuvent venir contraindre deux tendances d'évolution préjudiciables aux patrimoines du territoire :

- La déprise agricole : l'élevage extensif peine à se maintenir sur des terres qui coûtent de plus en plus cher, du fait de la concurrence des loisirs et de la chasse.
- L'intensification des modes d'exploitation voire la transformation de prairies en culture avec une intensité différente en fonction des régions naturelles.



#### 1. La chasse

Sur les étangs de Brenne et leur périphérie, la chasse reste une activité largement répandue, qu'il s'agisse de la chasse du gibier d'eau ou du grand gibier. Les territoires sont privés, le droit de chasse appartient au propriétaire qui peut le conserver pour son usage personnel ou le louer. Dans ce cas, la chasse peut revêtir une certaine importance économique qui peut pallier la perte de rentabilité de l'activité piscicole (ou la concurrencer selon les cas).

La chasse du gibier d'eau dépend des espèces recherchées et des pratiques piscicoles : certains chasseurs, privilégiant la chasse des canards, souhaitent avoir des plans d'eau pleins durant toute la saison de chasse, au détriment des vidanges d'étangs, tandis que d'autres, désireux de prélever sarcelles et bécassines, demandent à ce que les étangs soient à tout le moins baissés en automne pour favoriser l'accueil de ces espèces. Ceci peut avoir des conséquences sur la végétation des bordures d'étangs. (Source : Fédération de Chasse 36).

Le poids économique de la chasse sur le territoire ne peut être ignoré. Toutefois, cette activité exerce une pression foncière (augmentation du coût à l'hectare, évolution de prairies en friches) et laisse craindre une augmentation du nombre d'enclos de chasse (obstacles aux corridors écologiques).

CTZH Synthèse

#### Les activités touristiques et récréatives

Fort de son patrimoine naturel reconnu internationalement et de son offre touristique structurée (hébergements, itinéraires de randonnée, lieux de visites, espaces d'accueil, label qualité tourisme...), le Parc naturel régional de la Brenne est une destination de tourisme de nature reconnue, et porteuse de développement économique local.

Il est toutefois à souligner que l'organisation de l'espace en Brenne entraîne une certaine frustration du public qui, contrairement aux zones de moyenne montagne, ne peut pénétrer sur les propriétés privées hormis sur les sites protégés appartenant généralement à des collectivités ou structures associatives. Ces espaces protégés présentent donc un enjeu fort d'ouverture au public en termes d'attractivité touristique du territoire (ex. 70 000 visiteurs/an à la Maison du Parc).



#### Evaluation de l'état des zones humides

Les zones humides du territoire n'échappent ni aux préoccupations mondiales liées à l'érosion de la biodiversité et à la disparition des zones humides, ni aux contraintes économiques et structurelles locales auxquelles doivent faire face les activités qui concourent à leur gestion. Et, les zones humides du territoire ne seront pas exemptées des impacts du changement climatique.

Les types de pressions qui s'exercent sur les milieux humides du territoire peuvent être considérés comme connus. Toutefois, les éléments factuels permettant de caractériser leur impact sur les zones humides sont à l'état embryonnaire et souffrent d'un manque d'homogénéité voire de centralisation. De plus, le fonctionnement hydrologique du territoire ne fait pas partie des domaines les plus étudiés jusqu'à présent.

Page 6 sur 12

Au vu de ces éléments, évaluer l'état des zones humides s'est révélé être un exercice difficile à ce jour. Des études en ce sens ont donc été portées au programme d'action.

#### La méthode utilisée

La volonté a été d'utiliser une méthode objective permettant d'évaluer l'état de conservation des milieux humides de chaque entité et entre entités (Brenne, Pays Blancs/Pays d'Azay et Boischaud Sud). La méthode utilisée s'est inspirée de celle proposée par le bureau finistérien du « forum des marais atlantiques » (édition de 2010) et soutenue par l'AELB.

D'après cette méthode, à chaque type de milieu sont associées des fonctions théoriques qu'il peut potentiellement assurer de façon naturelle (exemples dans l'encadré ci-après).

Une prairie humide naturelle, contribue à la régulation des crues, à la protection des sols contre l'érosion, à la réduction des forces érosives et au soutien d'étiage, au stockage des eaux de surface, à la recharge des nappes, à l'interception de matières en suspension et de toxiques, à la régulation des nutriments. Elle assure donc, de façon naturelle, des fonctions hydrauliques et épuratoires d'un intérêt majeur. Sur le plan biologique (corridor écologique, diversité...), son intérêt est, globalement considéré comme moyen.

Une tourbière aura, elle, un grand intérêt naturel au regard de la biodiversité qu'elle abrite (fonctions biologiques) et un intérêt moyen au regard de ses fonctions hydrauliques et épuratoires.

Les pressions qui s'exercent sur un milieu sont susceptibles, selon leur intensité, d'altérer une ou plusieurs des fonctions assurées naturellement par ce milieu (exemples dans l'encadré ci-après).

La suppression de haies va altérer toutes les fonctions naturelles d'un milieu humide (ex. : accélération du ruissellement, entraînement de matières nutritives ou toxiques, perte d'habitats pour les espèces).

L'eutrophisation d'un milieu humide va altérer ses fonctions biologiques et épuratoires (ex. : diminution de l'oxygène dans l'eau, banalisation et uniformisation de la végétation) mais pas ses fonctions hydrauliques.

La présence d'espèces exotiques envahissantes va altérer les fonctions biologiques d'un milieu humide (ex. : disparition d'espèces locales, diminution de la biodiversité générale).

Pour chaque entité, seuls les milieux humides localisés les plus représentatifs ont été considérés. Concernant les forêts humides, bien que présentes sur le territoire, les connaissances ont été jugées insuffisantes pour une évaluation de leur état.

Milieux humides	Brenne	Pays d'Azay/Blancois	Boischaud sud
Étangs et végétations associées	++		
Mares et mouillères	+	+	++
Tourbières, marais et sources	+		++
Prairies humides	++	+	++
Landes humides et mésophiles	++		
Forêts humides	++		+

Abondance relative des différents types de milieux humides dans chaque entité

**Principe d'évaluation :** Plus le nombre et l'intensité des pressions sont grands sur un milieu humide et plus l'état de ce dernier (au sens fonctions naturelles) sera altéré.

Pressions	Nombre			
	≥3	2	1	0
Intensité sur la fonction naturelle considérée	3	2	1	0

Matrice l'évaluation de l'état des fonctions.



### Evaluation de l'état des fonctions de chaque entité

Pour chaque type de milieu humide et pour chaque entité, il a été déterminé, au regard du guide méthodologique et à dire d'expert, quelles étaient les pressions présentes et quelles étaient leurs intensités. Au total, 16 types de pressions ont été considérés et leur intensité a été déterminée sur une échelle allant, généralement, de 0 à 3. Le diagnostic ainsi établi pour le territoire est présenté de façon synoptique page 10.

Il en ressort que sur l'entité Brenne, comme sur l'entité Pays Blancs/Pays d'Azay, 11 types de pressions sont présents. Sur l'entité Boischaud Sud, 12 types de pressions sont présents.

Les fonctions des milieux humides de la zone d'étude sont principalement altérées par les pressions suivantes :

- La « Présence d'espèces exotiques envahissantes avec risque de prolifération »
- Les apports « Fertilisation, amendements, produits phytosanitaires »
- La « Suppression de haies, talus, bosquets »

CTZH Synthèse

- Les « Remblais de mares et mouillères »
- Les « Drainages/assèchements »



Concernant l'entité Brenne. L'état des fonctions biologiques est mauvais (■). L'état des fonctions de régulation hydraulique et épuratrices est plutôt moyen (●).

Concernant l'entité Pays Blancs/Pays d'Azay, L'état des fonctions biologiques est mauvais (■). L'état des fonctions hydrauliques et épuratrices est aussi qualifié de mauvais (■).

Concernant l'entité Boischaud Sud. L'état des fonctions biologiques est mauvais (■). L'état des fonctions de régulation et d'épuration est lui aussi considéré comme médiocre (●).

L'état des fonctions biologiques est à « relativiser ». En effet, il est systématiquement qualifié de mauvais du fait de la présence d'espèces exotiques envahissantes qui plus est, avec un risque de prolifération. D'après la méthodologie appliquée, même si les espèces exotiques sont la

Page 8 sur 12

seule pression observée, il en résulte que l'état des fonctions biologiques des milieux concernés ne peut pas être considéré comme très bon ou bon ou moyen.

#### **Les impacts du changement climatique**

(Source : *Etude Explore 2070, MEDDE, 2012*)

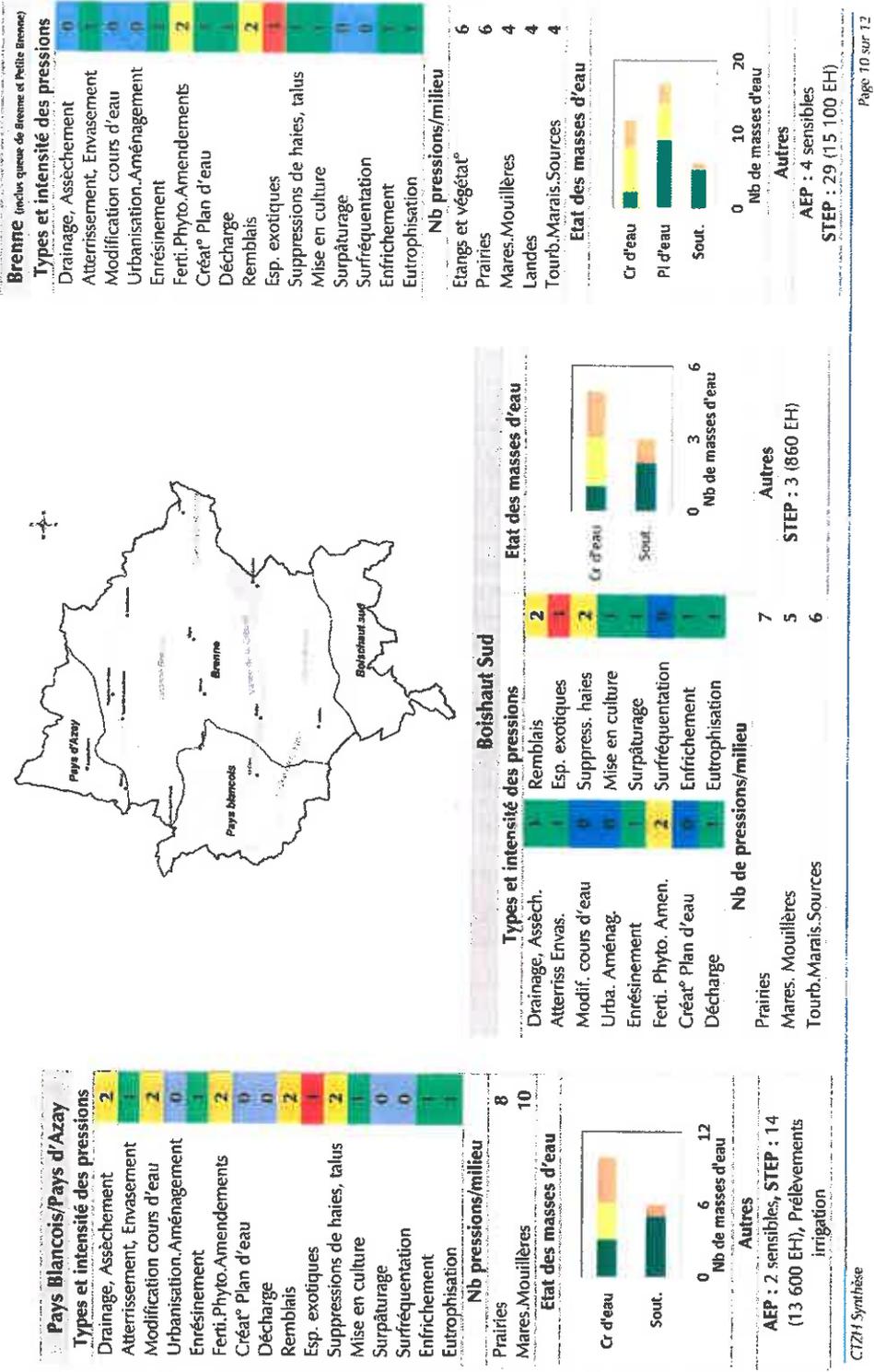
Les études de projections disponibles soulignent plus particulièrement une sensibilité élevée au risque d'assèchement pour 49% des milieux humides de la zone Natura 2000 située dans l'entité Brenne.

L'augmentation de la température pourrait également favoriser le développement des espèces exotiques envahissantes. Et, cette augmentation de température (+2.3% en moyenne), couplée à la diminution des précipitations (-15% en moyenne) pourrait induire une diminution de 23% des débits annuels de certains affluents situés sur l'entité Brenne. En conséquence, les risques d'eutrophisation des étangs de Brenne devraient être accrus et les étangs pourraient également subir une diminution de la lame d'eau en raison d'une augmentation de l'évapotranspiration.



## VUE SYNTHETIQUE DU DIAGNOSTIC

Etat écologique masses d'eau : ■ Très bon ■ Bon ■ Mauvais  
Intensité des pressions : ■ Très faible (0) ■ Faible (1) ■ Forte (3)



CTZH Synthèse

Page 10 sur 12

## Les enjeux

Si le cadre réglementaire relatif aux zones humides souligne la nécessité d'avoir une vision globale à l'échelle du bassin versant, la reconnaissance du territoire au titre de la convention RAMSAR et de Natura 2000 confère, aux acteurs, une responsabilité qui dépasse largement les enjeux locaux et ceux du bassin versant.

- **Enjeux liés à l'eau**

### **La connaissance de la qualité de l'eau**

Le diagnostic précédant met en évidence de nombreuses lacunes quant à la connaissance de la qualité de l'eau sur le territoire. Aujourd'hui, seules quelques données dispersées et disparates relatives à la qualité de l'eau en étang sont disponibles (MAE étangs, plans d'eau suivis par l'AELEB) mais il existe très peu de travaux scientifiques sur des méthodes d'échantillonnage en étang et la représentativité de ces analyses. Cette connaissance est un préalable nécessaire à toute action visant à améliorer la qualité de l'eau.

### **La restauration de la qualité de l'eau des cours d'eau**

Malgré le rôle d'épuration joué par les chaînes d'étangs et les zones humides associées, les vidanges de plans d'eau, réalisées majoritairement en automne et en hiver, peuvent impacter la qualité des cours d'eau récepteurs, si elles ne sont pas concertées notamment par l'exportation de sédiments et de nutriments dans un temps relativement court.

### **La connaissance fonctionnelle de la ressource en eau**

Qualifier et éventuellement quantifier les fonctions hydrologique/hydraulique et physique/biogéochimique nécessite de connaître, à l'échelle du bassin versant, les liens directs et indirects des zones humides avec les masses d'eau superficielles et souterraines, leur importance surfacique et leur densité. Or, les données nécessaires sont, à ce jour, partielles ou inexistantes.

- **Enjeux liés à la biodiversité**

### **L'évolution vers des pratiques agricoles et piscicoles favorables à la biodiversité**

En pisciculture, les pratiques les plus fortement défavorables sont en régression : par exemple, l'utilisation d'herbicide est aujourd'hui interdite et le fauchage n'est plus pratiqué... faute de végétation... Cependant, la tendance actuelle à l'augmentation de productivité des étangs (chargement, espèces piscicoles, intrants, nourrissage, etc.) n'est pas sans conséquence sur la richesse écologique de ce milieu.

En agriculture, l'utilisation des produits phytosanitaires et l'homogénéisation des surfaces (arrachage de haies, augmentation de la taille des parcelles, comblement de mares, etc.) liées aux grandes cultures impacte négativement la biodiversité remarquable ou ordinaire ainsi que ponctuellement la qualité de l'eau.

### **La maîtrise des espèces exotiques envahissantes**

Après l'impact des Ragondin et Rat musqué, il faut désormais compter avec des menaces de dégradation autrement plus importantes liées à la Jussie et à l'Écrevisse rouge de Louisiane, qui représentent probablement la menace la plus lourde qui pèse sur la biodiversité de la Brenne.

Sans être pour autant éradiquée, la Jussie semble être globalement contenue ou progresse lentement, notamment grâce aux nombreuses et lourdes interventions d'arrachage.

L'Écrevisse rouge de Louisiane est, elle, en phase d'expansion tout en étant contenue. Si son impact local est encore difficilement perceptible, les expériences des zones contaminées en France et ailleurs en font une problématique majeure pour l'avenir de la biodiversité du Parc.



**Annexe 3a : Actions identifiées pour le territoire**

Obj. Strat	Obj. Opé	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle concernée	Impact "direct" sur les pressions	Réf chapitre SDAGE	Maitre d'ouvrage	Acteurs associés	Années de réalisation				
									2017	2018	2019	2020	2021

**Préserver la ressource en eau**

**Renforcer l'acquisition et le partage de connaissances**

1			Caractérisation botanique des zones à dominante humide	B		8,12	Parc	Indre Nature, CBNBP, Cen Centre, EPTB Vienne	X	X			
2			Cartographie physique et toponymie partagées des étangs	H		8,12	Parc	ONEMA, EPTB Vienne, Chérine, Indre Nature, DDT, AELB, Syndicats de rivières, FAREC, SEPB	X	X			
3			Définition d'un panel d'indicateurs permettant de qualifier la qualité de l'eau superficielle de la Brenne										
3,1			Caractérisation de l'impact des chaînes d'étangs sur les cours d'eau	H,PC		2,3,7,12	FAREC	Parc, SEPB, FDAAPPMA 36, AELB, ONEVA, IRSITEA	X	X			
3,2			Évaluation et suivi de la qualité de l'eau des étangs	PC		8	Parc	SEPB, FAREC, AELB, ONEMA, EPTB Vienne, Associations naturalistes, SEPB	X	X	X		X
3,3			Étude des Diatomées/Desmidiées comme indicateurs de la qualité de l'eau des étangs	PC,B		8	Parc	Université d'Amsterdam, Chérine	X		X		
3,4			Utilisation des cobonates comme bio-informateurs caractéristiques de l'état de santé des étangs et des habitats associés	B		8	Indre Nature	Parc	X	X	X		X
4			Actualisation du guide des us et coutumes liés à l'eau	H		12,14	Parc	CA36, SIAMVB, Propriété rurale, DDT, Onema, DRAFF, SEPB, FAREC, FDC36, EPTB Vienne	X	X	X		

**Restaurer et entretenir le réseau hydrographique de Brenne**

5			Travaux et aménagements sur les zones dégradées du réseau d'alimentation hydrique des étangs	H		8,12	SIAMVB	Communes, ONEMA, DDT	X	X	X		X
6			Restauration des sources et fontaines et de leur connectivité avec les cours d'eau	H		8,12	SIAMVB	Indre Nature, Communes, DDT, ONEMA	X	X	X		X
7			Travaux sur le réseau hydrologique la RNR Terres et Étangs de Brenne, Massé-Foucault	H		8	ParcRNR	Cen Centre	X	X	X		X

**Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires**

8			Opération Zéro Pesticide et gestion différenciée des espaces communaux	PC		2,4	Indre Nature, OPIE	Parc	X	X	X		X
9			Opération "Bienvenu dans mon jardin au naturel"	PC		2,4	OPIE						
10			Réduction des intrants en agriculture										
10,1			Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	PC		2,4	Biocentre	Parc, CA36, GDDBA36	X	X	X		X
10,2			Optimisation des intrants en agriculture	PC		2,4	CA36	GDAB	X	X	X		X



Obj. Strat	Obj. Opé.	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle concernée	Impact "direct" sur les press°	Ref chapitre SDAGE	Maître d'ouvrage	Acteurs associés	Années de réalisation					
									2017	2018	2019	2020	2021	
		17,2	Suivi et contrôle des stations de plantes invasives aquatiques autres que la Jussie	PC,B		8,9	Parc	FDAAPPVA 36, SEPB, FAREC, FDC36, Chérine, Syndicats de rivières	x	x	x	x	x	
		18	<b>Maîtrise de l'expansion géographique des EEE</b>											
		18,1	Lutte contre la dispersion d'EEE aquatiques par la mise en place de filtres	H,PC,B		8,9	Parc	FAREC, SEPB, SIAMVB	x	x	x	x	x	
		18,2	Renforcement du processus d'alerte lors d'une suspicion d'EEE aquatique			12,14	Parc	FDAAPPVA 36, SEPB, FAREC, FDC36, Chérine, Syndicats de rivières	x	x	x	x	x	
		18,3	Soutien et animation du réseau de lutte contre le ragondin et le rat musqué	H,PC,B		8,9,12	SIAMVB	Parc, FDC36, SEPB, FAREC, Syndicat propriété rurale, ACRP, DDT 36	x	x	x	x	x	
		18,4	Réduction des espèces aviaires exotiques envahissantes	B			FDC36	Indre Nature, Chérine, Parc, ADCCE36, DDT, ONCFS	x	x	x	x	x	
		18,5	Localisation et perspectives de gestion du Galega officinal en Brenne.	B			Indre Nature	Gen Centre, CBNBP, Parc	x	x	x	x	x	
<b>Contourner la fonctionnalité écologique de la mosaïque de milieux</b>														
<b>Restaurer/entretenir les habitats humides et aquatiques d'espèces d'intérêt communautaire</b>														
		19	Développement des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à forts enjeux	PC,B		8,9,12,14	Parc	Chérine, Indre Nature, Syndicat de la propriété rurale, DDT, DREAL	x	x	x	x	x	
		20	Programme de préservation et de renaturation des mares	H,B		8	Indre Nature	Parc	x	x	x	x	x	
		21	Restauration et entretien des milieux humides situés sur des espaces bénéficiant d'une protection réglementaire											
		21,1	Restauration/entretien des habitats naturels humides de la queue de l'étang de Bellebouché	B		8,9	Mairie de Mézières en Brenne	CD36	x	x	x	x	x	
		21,2	Restauration et entretien des végétations d'étangs de la RNR Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault	B		8,9	ParcRNR	Gen Centre	x	x	x	x	x	
		21,3	Restauration et entretien des milieux humides de la RNR Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault	B		8,9	ParcRNR	Gen Centre	x	x	x	x	x	
<b>Restaurer/préserver les continuités écologiques</b>														
		22	Projet local pour le bocage	H,B		8,12,14	Parc	CA36, Indre Nature, CPE, RBIIJ, ID en Brenne, Communes, Communautés de communes, agriculteurs, idées en Brenne, universités, AFAC, FDC36	x	x	x	x	x	
		23	Préservation de l'éco complexe « prairie, lande, étang »	H,B		8,14	Parc	Entreprise d'insertion, agriculteurs, Syndicat de la propriété rurale, FDC36, CA36	x	x	x	x	x	
		24	Sauvegarde des pelouses calcicoles	B			Parc	Indre Nature, Entreprises d'insertion, Lycées agricoles, communes	x	x	x	x	x	

Obj. Strat	Obj. Opé	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle	Impact "direct" sur les pressions SDACE	Maitre d'ouvrage	Acteurs associés	Années de réalisation				
								2017	2018	2019	2020	2021

Conforter le réseau d'espaces naturels bénéficiant d'un gestionnaire conservatoire pérenne

25	Acquisitions foncières				8,12	Non défini à ce jour	Parc, CEN Centre, Chérine	x	x	x	x	x
26	Dynamisation de la démarche "Espaces Naturels Communaux"	B			14	Parc	Parc, Indre Nature	x	x	x	x	x
27	Observatoire naturaliste				14	Parc	Ass. naturalistes, CORNBP, EPTB Vienne, DREAL	x	x	x	x	x
28	Analyse diachronique de l'occupation du sol				8,12,14	Parc	EPTB Vienne, Communautés de communes, Syndicat mixte du SCOT		x			
29	Suivi et évaluation de l'état de conservation des zones humides				8,9,12,14	Parc	Parcs Nord Pas de Calais, Cen Centre, EPTB Vienne, AELB, DREAL	x	x	x	x	x

Connaître, suivre et interpréter les évolutions du territoire

Conforter les usages favorables à l'expression des fonctions naturelles des milieux

Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux prairies

30	Mise en œuvre des mesures agro environnementales	PC,B			2,8,12	Parc	CA36, Indre Nature, DREAL, AELB, Région Centre	x	x	x	x	x
31	Capitalisation des acquis sur la prairie											
31,1	Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux prairies				12,14	Parc	CA36, Biocentre, CDAB, Indre Nature, DREAL, AELB, Région Centre	x	x	x	x	x
31,2	Analyse et valorisation de la production fourragère des prairies naturelles de Brenne	B				CA36	Ferme des Bordes, CDAB, Parc	x	x	x	x	x
31,3	Impact des caractéristiques des prairies sur la qualité des productions animales (santé animale, santé humaine et qualités sensorielles des produits)	B				Biocentre	Parc, CA36, CDAB, Indre Nature, ADAR CIVAM	x	x	x	x	x

Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux étangs

32	Mise en œuvre d'une nouvelle génération de mesures aqua environnementales	H,PC,B			2,8,9,12,14	Parc, Ext.	FAREC, SEPB, DDT, Biocentre	x	x	x	x	x
33	Création d'une labellisation de la production piscicole en lien avec les aspects biodiversité et eau	H,PC,B			2,8,9,12,14	FAREC	SEPB, CA36, Parc, Biocentre	x	x	x	x	x
34	Mutualisation et généralisation des moyens de lutte contre la propagation des espèces génératrices de déséquilibres en étang (cas du poisson-chat notamment)	B			8,9,12	FAREC	SEPB, Parc, SIAMVB, Associations naturalistes, experts scientifiques	x	x	x	x	x

Développer les productions biologiques

35	Développement des productions biologiques locales : volet agriculture	PC,B			2,4,8,12,14	Biocentre	Parc, CA36, CDAB	x	x	x	x	x
36	Développement des productions biologiques locales : volet pisciculture	PC,B			2,4,8,12,14	Biocentre	Biocentre, FAREC, CDAB, Parc	x	x	x	x	x

Obj. Strat	Obj Opé	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle concernée	Impact "direct" sur les press°	Ref chapitre SDACE	Maître d'ouvrage	Acteurs associés	Années de réalisation					
									2017	2018	2019	2020	2021	
<b>Prendre en compte les déséquilibres liés aux espèces à problème sans impacter les autres espèces</b>														
		37	Régulation concertée du Grand comoran	B		12	Parc	Chérine, SEPB, ONCS, FDC36, FAREC, Ss préf. du Blanc, DDT, Indre Nature	x	x	x	x	x	
<b>Favoriser la prise de conscience</b>														
<b>Sensibiliser à la préservation des zones humides, de l'eau et des continuités écologiques</b>														
		38	Information et conseil préalable aux projets			12,14	Parc	DDT, Syndicat de la propriété rurale, SEPB	x	x	x	x	x	
		39	Réalisation d'un échange scolaire inter-sites Ramsar			14	Parc	Education nationale, PNR classé Ramsar		x				
		40	Création d'un sentier d'interprétation « eau - étang »			14	Parc	CPIE, naturalistes locaux, association tourisme et handicap, écomusée			x			
		41	Classes Natura 2000			14	Parc	CPIE, Professionnels rencontrés (pisciculteurs, agriculteurs, chasseurs...)	x	x	x	x	x	
		42	Edition d'une plaquette sur les oiseaux nicheurs emblématiques des étangs de Brenne			9,14	Chérine		x					
<b>Renforcer l'animation territoriale</b>														
		43	Communication générale			14	Parc	AELB, Région, DREAL, EPTB Vienne	x		x		x	
		44	Animation générale			12	Parc	EPTB Vienne	x	x	x	x	x	

**Annexe 3b : Actions inscrites**  
**dans la maquette financière du présent contrat**

Obj. Strat	Obj. Opé	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle	Impact "direct" sur les press°	Ref chapitre SDACE	Maitre d'ouvrage	Dépenses estimées					TOF
								2017	2018	2019	2020	2021	

**Préserver la ressource en eau**

**Renforcer l'acquisition et le partage de connaissances**

1			Caractérisation botanique des zones à dominante humide	B		8,12	Parc	11 598 €	8 910 €				20 508 €
2			Cartographie physique et toponymie partagées des étangs	H		8,12	Parc	14 040 €	1 800 €				15 840 €
3			Définition d'un panel d'indicateurs permettant de qualifier la qualité de l'eau superficielle de la Brenne										
3,1			Caractérisation de l'impact des chaines d'étangs sur les cours d'eau	H, PC		2,3,7,12	FAREC	22 500 €	21 250 €				43 750 €
3,2			Évaluation et suivi de la qualité de l'eau des étangs	PC		8	Parc	6 210 €	17 610 €	22 610 €	3 800 €	1 800 €	52 030 €
4			Actualisation du guide des us et coutumes liés à l'eau	H		12,14	Parc	3 766 €	6 766 €	1 000 €	- €	- €	11 532 €

**Restaurer et entretenir le réseau hydrographique de Brenne**

5			Travaux et aménagements sur les zones dégradées du réseau d'alimentation hydrique des étangs	H		8,12	SIAM/B	69 000 €	37 080 €	164 560 €	166 640 €	167 520 €	604 800 €
7			Travaux sur le réseau hydrologique la RNR Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault	H		8	Parc/RNR	27 500 €	47 700 €	35 600 €	34 300 €	29 900 €	175 000 €

**Réduire l'utilisation de produits phytosanitaires**

10			Réduction des intrants en agriculture										
10,1			Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	PC		24	Biocentre	31 150 €	42 530 €	37 610 €	26 830 €	29 060 €	167 180 €
10,2			Optimisation des intrants en agriculture	PC		24	CA36	20 422 €	23 646 €	24 212 €	19 239 €	21 297 €	108 815 €

**Anticiper l'impact du changement climatique sur les étangs**

13			Étude de l'influence de la désoxygénation potentielle sur le fonctionnement biogéochimique des étangs	PC		8	(Parc)	2 160 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	1 350 €	7 560 €
----	--	--	---	----	--	---	--------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

**Conforter le rôle des zones humides en tant que réservoirs de biodiversité**

**Renforcer les connaissances sur les habitats et espèces d'intérêt patrimonial**

14			Inventaires et suivis de la flore remarquable des milieux aquatiques et/ou humides										
14,1			Suivi de stations d'espèces remarquables considérées disparues, très rares, nouvelles	B		8	Parc	- €	810 €	6 732 €	1 350 €	1 350 €	10 242 €
14,2			Évaluation de l'état de conservation du Filireau nageant	B		8	Parc	3 960 €	1 350 €			9 582 €	14 892 €
14,3			Suivi de la Calbésie à feuilles de Parnassie	B		8	Parc		7 272 €			8 616 €	15 888 €
14,4			Suivi des végétations d'étangs sur la RNR Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault				Parc/RNR	2 700 €	2 700 €	1 350 €	2 700 €	2 700 €	12 150 €

Op. Strat	Op. Opé	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle	Impact "direct" sur les pressions	Ref de prise en compte SDAGE	Maitre d'ouvrage	Dépenses estimées				TOT
								2017	2018	2019	2020	

<b>15 Inventaires et suivis de la faune remarquable</b>													
15,2			Suivi de l'évolution de populations d'oiseaux d'eau hivernant et migrateurs	B		8	Indre Nature	16 770 €	31 756 €	16 990 €	17 100 €	17 210 €	99 826 €
15,4			Suivi des oiseaux nicheurs prioritaires des étangs à végétation flottante	B		8	Chérine	18 480 €	18 480 €	18 480 €	18 480 €	18 480 €	92 400 €
15,6			Évaluation de l'état de conservation de la Cistude d'Europe Brenne	B		8	Parc	10 082 €	40 300 €				50 382 €
15,7			Inventaires communaux chiropères				Parc	11 397 €	15 548 €	10 457 €	10 482 €	10 507 €	58 391 €

**Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes (EEE)**

<b>16 Régulation des effectifs d'Ecrevisse rouge de Louisiane (ERL)</b>													
16,1			Préageage de l'Ecrevisse rouge de Louisiane	PC,B		8,9	Parc	56 000 €	58 600 €	60 500 €	60 400 €	62 300 €	297 800 €
16,2			Caractérisation de l'efficacité de la lutte biologique combinée à la lutte mécanique (Carnacrevisse)	B		8,9	Parc	13 350 €	- €	- €	- €	- €	13 350 €
16,3			Etude de la biologie et du comportement de l'Ecrevisse rouge de Louisiane	B		8,9	Parc		5 832 €	5 832 €			17 496 €
<b>17 Régulation des plantes invasives aquatiques</b>													
17,1			Opération Jussie	PC,B		8,9	Parc	90 580 €	112 760 €	131 100 €	149 510 €	146 020 €	629 970 €
17,2			Suivi et contrôle des stations de plantes invasives aquatiques autres que la Jussie	PC,B		8,9	Parc	8 440 €	5 940 €	6 940 €	3 900 €	4 900 €	30 120 €
<b>18 Maîtrise de l'expansion géographique des EEE</b>													
18,2			Renforcement du processus d'alerte lors d'une suspicion d'EEE aquatique			12,14	Parc	15 150 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	6 200 €	39 950 €
18,5			Localisation et perspectives de gestion du Galega officinal en Brenne.	B			Indre Nature	4 350 €	3 520 €	3 560 €	3 600 €		15 030 €

**Conforter la fonctionnalité écologique de la mosaïque de milieux**

**Re-sauvage/entretien des habitats humides et aquatiques d'espèces d'intérêt communautaire**

<b>19 Développement des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à forts enjeux</b>													
19			Restauration et entretien des milieux humides situés sur des espaces bénéficiant d'une protection réglementaire	PC,B		8,9,12,14	Parc	41 400 €	36 240 €	38 040 €	39 840 €	41 640 €	197 160 €
<b>21 Restauration/entretien des habitats naturels humides de la queue de l'étang de Bellebouché</b>													
21,1			Restauration/entretien des habitats naturels humides de la queue de l'étang de Bellebouché	B		8,9	Mairie de Mézières en Brenne	60 210 €	31 530 €	31 530 €	3 630 €	3 630 €	130 530 €
21,2			Restauration et entretien des végétations d'étangs de la RNR Terres et Étangs de Brenne, Massé-Fourcault	B		8,9	ParcRNR	14 300 €	54 100 €	12 700 €	- €	31 800 €	112 900 €

Obj. Strat	Obj. Opé.	N° fiche	Intitulé action	Composante fonctionnelle concernée	Impact "direct" sur les press°	Ref chapitre SDAE	Maitre d'ouvrage	Dépenses estimées				TOT	
								2017	2018	2019	2020		2021
		21,3	Restauration et entretien des milieux humides de la RNR Terres et Etangs de Brenne, Massé-Foucault	B		8,9	ParcRNR	1 900 €	26 800 €	3 760 €	16 800 €	900 €	50 160 €
<b>Restaurer/préserver les continuités écologiques</b>													
		22	Projet local pour le bocage	H,B		8,12,14	Parc	104 134 €	102 134 €	106 710 €	111 926 €	113 586 €	538 490 €
		23	Préservation de l'éco complexe « prairie, lande, étang »	H,B		8,14	Parc	2 500 €	9 000 €	34 000 €	19 000 €	4 000 €	68 500 €
		24	Sauvegarde des pelouses calcicoles	B			Parc	46 088 €	42 130 €	39 713 €	37 325 €	32 383 €	197 639 €
<b>Conforter le réseau d'espaces naturels bénéficiant d'une gestion conservatoire pérenne</b>													
		26	Dynamisation de la démarche "Espaces Naturels Communaux"	B		14	Parc	750 €	2 950 €	2 975 €	3 000 €	3 025 €	12 700 €
<b>Connaître, suivre et interpréter les évolutions du territoire</b>													
		27	Observatoire naturaliste			14	Parc	53 660 €	32 260 €	9 950 €	8 450 €	3 290 €	107 610 €
		29	Suivi et évaluation de l'état de conservation des zones humides			8,9,12,14	Parc	810 €	5 110 €	2 850 €	1 710 €	1 710 €	12 190 €
<b>Conforter les usages favorables à l'expression des fonctions naturelles des milieux</b>													
<b>Améliorer et promouvoir la qualité environnementale des pratiques et produits liés aux prairies</b>													
		30	Mise en œuvre des mesures agro environnementales	PC,B		2,8,12	Parc	87 912 €	84 312 €	84 312 €	84 312 €	84 312 €	425 160 €
		31	Capitalisation des acquis sur la prairie										
		31,1	Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux prairies			12,14	Parc	65 365 €	14 185 €	15 100 €	9 965 €	15 130 €	119 745 €
		31,2	Analyse et valorisation de la production fourragère des prairies naturelles de Brenne	B			CA36	15 575 €	41 810 €	33 065 €	33 065 €	33 065 €	156 580 €
		31,3	Impact des caractéristiques des prairies sur la qualité des productions animales (santé animale, santé humaine et qualités sensorielles des produits)	B			Biocentre	21 480 €	20 220 €	13 540 €	34 300 €	19 820 €	109 360 €
<b>Développer les productions biologiques</b>													
		35	Développement des productions biologiques locales : volet agriculture	PC,B		2,4,8,12,14	Biocentre	58 040 €	36 990 €	41 740 €	40 190 €	41 240 €	218 200 €
<b>Prendre en compte les déséquilibres liés aux espèces à problème sans impacter les autres espèces</b>													
		37	Régulation concertée du Grand cormoran	B		12	Parc	7 050 €	7 050 €	7 050 €	7 050 €	7 050 €	35 250 €



## **Annexe 4 : Organisation des acteurs et gouvernance**

# CTZH PNR BRENNNE COMITOLOGIE GENERALE

## Comité de pilotage

Président du Parc  
Président des commissions  
Parc concernées\*  
+  
Maîtres d'ouvrages CTZH  
(Président ou son  
représentant)  
+  
Financeurs CTZH  
(Région, AELB, DREAL)  
+  
Elus référents\* des Groupes  
Thématiques  
+  
Pdt EPTB Vienne,  
Sous Préfet, DDT

Examen du bilan annuel,  
évaluation des résultats  
obtenus, validation des  
actions de l'année à venir,  
validation des éventuels  
avenants au contrat

1 à 2 x par an

## Cellule de suivi

Parc et Administrations

1 à 3 x par an

## Groupes Techniques Thématiques

Esp. exotiques envahissantes  
Eau et pisciculture  
Agriculture et paysages  
Espèces et habitats

Maîtres d'ouvrages  
concernés et leurs  
prestataires, partenaires  
+  
Elus référents issus des  
commissions Parc  
concernées\*  
+  
Ouverts aux autres Maîtres  
d'ouvrages CTZH

Force de proposition,  
réflexion technique, suivi  
technique des actions

2 à 4 x par an

## Forum CTZH

Membres des groupes  
techniques et du Comité de  
pilotage

Membres du Bureau Parc et  
des commissions Parc  
concernées\*

Maires des communes,  
Communautés de  
communes, Syndicat du  
SCOT, Conseil départemental,  
Syndicats de rivières,  
Partenaires locaux, Services  
de l'Etat

Acteurs Natura 2000  
(Brenne, Creuse, Anglin)

Info. et échanges sur les  
actions de l'année n-1 et n+1

1 x par an

## Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Creuse et Anglin »

Le périmètre de ces sites  
Natura 2000 s'étend au-delà  
du périmètre CTZH. Un  
temps spécifique et formel  
leur sera donc dédié lors du  
Forum.

## Réserves naturelles « RNN Chérine et RNR Massé-Foucault »

Au vu des instances prévues  
réglementairement pour les  
réserves naturelles, les  
actions financées via le CTZH  
qui s'intéressent exclusive-  
ment au périmètre des  
réserves ne relèvent pas du  
processus de décision et de  
suivi du CTZH.

\* 4 Commissions Parc concernées : Nature,  
Agriculture/Pisciculture/Forêt/Chasse, Economie, Paysage/Urbanisme

## Composition du Comité de Pilotage CZTH PNR Brenne

Monsieur le Président du Parc naturel régional de la Brenne, ou son représentant

Monsieur le Directeur Général de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, ou son représentant

Monsieur le Président du Conseil régional de la région Centre-Val de Loire, ou son représentant

Monsieur le Directeur de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Centre-Val de Loire, ou son représentant

Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture de l'Indre, ou son représentant

Monsieur le Président de Bio Centre, ou son représentant

Madame la Présidente la Fédération aquacole de la Région Centre-Val de Loire, ou son représentant

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne, ou son représentant

Monsieur le Président d'Indre Nature, ou son représentant

Monsieur le Président de Chérine, ou son représentant

Monsieur le Maire de la Commune de Mézières-en-Brenne, ou son représentant

Monsieur le Président de la commission Nature du Parc ou l' élu référent CTZH de la commission

Monsieur le Président de la commission Agriculture, Forêt, Pisciculture, Chasse du Parc ou l' élu référent CTZH de la commission

Monsieur le Président de la commission du Parc ou l' élu référent CTZH de la commission, ou son représentant

Monsieur le Président de la commission Patrimoine bâti, Paysage, Urbanisme du Parc ou l' élu référent CTZH de la commission

### Membres invités :

Monsieur le Président de l'Établissement public territorial du bassin de la Vienne, ou son représentant

Monsieur le Sous-Préfet du Blanc, ou son représentant

Monsieur le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre, ou son représentant

### Composition des Groupes Techniques Thématiques

Structures	Groupe			
	Espèces exotiques envahissantes	Eau et Pisciculture	Agriculture et Paysages	Espèces et Habitats
Agence de l'eau Loire-Bretagne, le responsable de la délégatoire Loire-Bretagne ou son représentant	X	X	X	X
Agence française de la Biodiversité, le directeur technique départemental ou son représentant, notamment ONEMA	X	X	X	X
Bio Centre, le Directeur ou son représentant	X	X	X	X
Chambre d'agriculture de l'Indre, le directeur technique ou son représentant			X	X
Chérine, le Directeur technique ou son représentant	X	X		X
Conseil régional de la région Centre-Val de Loire, le directeur agriculture ou son représentant		X	X	
Conseil régional de la région Centre-Val de Loire, le directeur environnement ou son représentant	X	X	X	X
Direction départementale des territoires de l'Indre, le référent CTZH	X	X	X	X
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la Région Centre-Val de Loire, la responsable du SEB ou son représentant	X	X	X	X
Etablissement public de la Vienne, le directeur ou son représentant	X	X		X
Fédération aquacole de la Région Centre-Val de Loire, l'animatrice ou son représentant	X	X		
Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le directeur technique ou son représentant	X	X		
Fédération départementale de la pêche (36), la directrice ou son représentant	X	X	X	X
Fédération des Chasseurs de l'Indre, la directrice ou son représentant	X	X	X	X
Groupe de développement de l'agriculture biologique 36, le directeur ou son représentant		X	X	
Indre Nature, le directeur ou son représentant	X	X	X	X
Office national de la chasse et de la faune sauvage, le directeur départemental ou son représentant	X			X
Parc naturel régional de la Brenne, l' élu référent de la commission Economie ou responsable du Pôle Economie ou son représentant		X	X	
Parc naturel régional de la Brenne, la référente technique Espèces Exotiques Envahissantes	X	X		
Parc naturel régional de la Brenne, la responsable du Pôle Nature	X	X	X	X
Parc naturel régional de la Brenne, la responsable du Pôle Paysage et Urbanisme			X	
Parc naturel régional de la Brenne, le directeur ou son représentant	X	X	X	X
Parc naturel régional de la Brenne, le référent scientifique	X	X	X	X
Parc naturel régional de la Brenne, le référent technique espèces et habitats				X

Parc naturel régional de la Brenne, le référent eau et pisciculture		X		
Parc naturel régional de la Brenne, le président du conseil scientifique ou son représentant				
Syndicat de l'Anglin, le technicien rivière ou son représentant	X	X		
Syndicat de la propriété rurale, le président ou son représentant	X	X	X	
Syndicat des exploitants et pisciculteurs de Brenne, le président ou son représentant	X	X		
Syndicat intercommunal de mise en valeur de la Brenne, le technicien rivière ou son représentant	X	X		
Syndicat Mixte du SCOT, le directeur technique ou son représentant		X	X	

**Annexe 5 : Données financières détaillées**

➤ Concernant l'Agence de l'eau Loire Bretagne

Bloc centre	Coût prévisionnel (€)		Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)				
	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)		Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation agricole, conseil	417 190 €	346 850 €	80%	208 110 €	41 868 €	45 228 €	40 128 €	43 158 €	37 688 €	
Conseil individuel	14 000 €	14 000 €	60%	8 400 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	1 680 €	
Diagnostiques agricoles	38 500 €	38 500 €	80%	30 800 €	7 260 €	5 880 €	5 880 €	5 880 €	5 880 €	
<b>Total</b>	<b>469 690 €</b>	<b>389 350 €</b>		<b>247 310 €</b>	<b>50 808 €</b>	<b>52 788 €</b>	<b>47 688 €</b>	<b>50 718 €</b>	<b>45 288 €</b>	

Chambre d'agriculture de l'Indre	Coût prévisionnel (€)		Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)				
	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)		Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation agricole, conseil	288 973 €	288 973 €	60%	173 384 €	36 989 €	36 979 €	34 716 €	31 732 €	32 967 €	
Conseil individuel	43 725 €	43 725 €	60%	26 235 €	- €	6 286 €	6 646 €	6 646 €	6 646 €	
Diagnostiques agricoles	137 005 €	137 005 €	80%	109 604 €	17 723 €	24 719 €	22 387 €	22 387 €	22 387 €	
<b>Total</b>	<b>469 703 €</b>	<b>469 703 €</b>		<b>309 223 €</b>	<b>54 713 €</b>	<b>67 985 €</b>	<b>63 749 €</b>	<b>60 766 €</b>	<b>62 000 €</b>	

Fédération aquacole de la région Centre-Val de Loire	Coût prévisionnel (€)		Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)				
	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)		Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Études compl. ZH	43 750 €	43 750 €	80%	35 000 €	18 000 €	17 000 €	- €	- €	- €	
<b>Total</b>	<b>43 750 €</b>	<b>43 750 €</b>		<b>35 000 €</b>	<b>18 000 €</b>	<b>17 000 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	

Mairie de Mazières en Brenne	Coût prévisionnel (€)		Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)				
	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)		Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Études compl. ZH	60 380 €	60 380 €	80%	48 312 €	20 328 €	11 616 €	11 616 €	2 376 €	2 376 €	
Restauration ZH	70 486 €	70 486 €	60%	42 292 €	20 880 €	10 206 €	10 206 €	500 €	500 €	
<b>Total</b>	<b>130 876 €</b>	<b>130 876 €</b>		<b>90 604 €</b>	<b>41 208 €</b>	<b>21 822 €</b>	<b>21 822 €</b>	<b>2 876 €</b>	<b>2 876 €</b>	

Parc naturel régional de la Brenne	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation agricole, conseil	755 165 €	724 565 €	60%	434 739 €	88 601 €	83 210 €	85 215 €	88 354 €	89 359 €
Animation territoriale (CT)	390 900 €	394 900 €	60%	230 940 €	46 788 €	46 038 €	46 038 €	46 038 €	46 038 €
Animation ZH	254 010 €	232 010 €	40%	139 208 €	39 786 €	34 026 €	22 755 €	22 770 €	19 669 €
Entretien ZH	179 270 €	179 270 €	80%	71 708 €	7 512 €	13 944 €	12 880 €	19 244 €	18 128 €
Études compl. et bilan (CT)	60 000 €	60 000 €	60%	48 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	24 000 €
Études compl. ZH	130 150 €	130 150 €	60%	104 152 €	17 448 €	24 840 €	30 280 €	15 072 €	16 512 €
Inventaire ZH	36 348 €	36 948 €	80%	21 569 €	15 143 €	6 426 €	- €	- €	- €
Restauration ZH	682 680 €	682 680 €	60%	409 608 €	55 704 €	98 724 €	91 260 €	82 140 €	81 780 €
<b>Total</b>	<b>2 489 563 €</b>	<b>2 429 563 €</b>		<b>1 459 922 €</b>	<b>294 962 €</b>	<b>307 208 €</b>	<b>288 428 €</b>	<b>273 618 €</b>	<b>295 688 €</b>

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Agence		Échéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation ZH	137 500 €	137 500 €	60%	82 500 €	15 000 €	19 800 €	15 600 €	15 900 €	16 200 €
Études compl. ZH	40 000 €	40 000 €	80%	32 000 €	32 000 €	- €	- €	- €	- €
Restauration ZH	427 300 €	406 500 €	60%	243 900 €	- €	- €	80 640 €	81 540 €	81 720 €
<b>Total</b>	<b>604 800 €</b>	<b>584 000 €</b>		<b>358 400 €</b>	<b>47 000 €</b>	<b>19 800 €</b>	<b>96 240 €</b>	<b>97 440 €</b>	<b>97 920 €</b>

**Nota :** Communication : voir rubrique spécifique. Frais généraux : à voir lors du dépôt de subvention.

➤ Concernant la Région Centre-Val de Loire (politique de l'eau)

Fédération aquacole de la région Centre-Val de Loire	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Région		Echéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Etudes compl. ZH	43 750 €	43 750 €	20%	8 750 €	4 500 €	4 250 €	- €	- €	- €
<b>Total</b>	<b>43 750 €</b>	<b>43 750 €</b>		<b>8 750 €</b>	<b>4 500 €</b>	<b>4 250 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

Parc naturel régional de la Brenne	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Région		Echéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation technique*	55 800 €	55 800 €	50%	27 900 €	4 500 €	5 850 €	5 850 €	5 850 €	5 850 €
Animation territoriale (CT)	367 650 €	367 650 €	20%	73 530 €	14 906 €	14 656 €	14 656 €	14 656 €	14 656 €
Communication	50 432 €	50 432 €	20%	10 086 €	4 443 €	1 450 €	400 €	400 €	2 500 €
Entretien*	186 000 €	186 000 €	50%	93 000 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €
Etudes compl. ZH	50 030 €	50 030 €	20%	10 006 €	1 242 €	3 522 €	4 522 €	360 €	360 €
Inventaire ZH	35 948 €	35 948 €	20%	7 190 €	5 048 €	2 142 €	- €	- €	- €
Inventaires et suivis*	47 046 €	47 046 €	50%	23 523 €	7 575 €	3 986 €	4 416 €	4 866 €	2 700 €
Matériel*	38 000 €	38 000 €	50%	19 000 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €
<b>Total</b>	<b>830 906 €</b>	<b>830 906 €</b>		<b>264 235 €</b>	<b>60 314 €</b>	<b>53 529 €</b>	<b>53 494 €</b>	<b>48 232 €</b>	<b>48 666 €</b>

\* Lutte contre l'Ecrevisse Rouge de Louisiane

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Région		Echéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation ZH	137 500 €	137 500 €	20%	27 500 €	5 000 €	6 600 €	5 200 €	5 300 €	5 400 €
Etudes compl. ZH	40 000 €	40 000 €	20%	8 000 €	8 000 €	- €	- €	- €	- €
Restauration ZH	406 500 €	406 500 €	20%	81 300 €	- €	- €	26 880 €	27 180 €	27 240 €
<b>Total</b>	<b>584 000 €</b>	<b>584 000 €</b>		<b>116 800 €</b>	<b>13 000 €</b>	<b>6 600 €</b>	<b>32 080 €</b>	<b>32 480 €</b>	<b>32 640 €</b>

Total tous maîtres d'ouvrage	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention Région		Échéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation technique*	55 800 €	55 800 €	50%	27 900 €	4 500 €	5 850 €	5 850 €	5 850 €	5 850 €
Animation territoriale (CT)	367 650 €	367 650 €	20%	73 530 €	14 906 €	14 656 €	14 656 €	14 656 €	14 656 €
Animation ZH	137 500 €	137 500 €	20%	27 500 €	5 000 €	5 200 €	5 300 €	5 400 €	5 400 €
Communication	50 432 €	50 432 €	20%	10 086 €	4 443 €	1 450 €	400 €	2 500 €	2 500 €
Entretien*	186 000 €	186 000 €	50%	93 000 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €	18 600 €
Etudes compl. ZH	133 780 €	133 780 €	20%	26 756 €	13 742 €	4 522 €	360 €	360 €	360 €
Inventaire ZH	35 948 €	35 948 €	20%	7 189 €	5 048 €	- €	- €	- €	- €
Inventaires et suivis*	47 046 €	47 046 €	50%	23 523 €	7 575 €	3 965 €	4 416 €	4 866 €	2 700 €
Matériel*	38 000 €	38 000 €	50%	19 000 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €	3 500 €	4 000 €
Restauration ZH	406 500 €	406 500 €	20%	81 300 €	- €	- €	26 880 €	27 180 €	27 240 €
<b>Total</b>	<b>1 458 656 €</b>	<b>1 458 656 €</b>		<b>389 785 €</b>	<b>77 814 €</b>	<b>64 379 €</b>	<b>85 574 €</b>	<b>80 712 €</b>	<b>81 306 €</b>

\* Lutte contre l'Écrivisse Rouge de Louisiane

Nota : Frais généraux, à voir lors du dépôt de subvention

➤ Concernant la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Centre-Val de Loire

Chérine	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention DREAL		Echéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaires et suivis	92 400 €	92 400 €	50%	46 200 €	9 240 €	9 240 €	9 240 €	9 240 €	9 240 €
<b>Total</b>	<b>92 400 €</b>	<b>92 400 €</b>		<b>46 200 €</b>	<b>9 240 €</b>	<b>9 240 €</b>	<b>9 240 €</b>	<b>9 240 €</b>	<b>9 240 €</b>

Indre Nature	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention DREAL		Echéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaires et suivis	66 536 €	66 536 €	50%	33 268 €	6 960 €	7 878 €	6 675 €	6 750 €	5 005 €
<b>Total</b>	<b>66 536 €</b>	<b>66 536 €</b>		<b>33 268 €</b>	<b>6 960 €</b>	<b>7 878 €</b>	<b>6 675 €</b>	<b>6 750 €</b>	<b>5 005 €</b>

Parc naturel régional de la Brenne	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention DREAL		Echéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation technique	55 989 €	55 989 €	50%	27 995 €	5 429 €	6 450 €	5 492 €	5 298 €	5 327 €
Communication	40 500 €	40 500 €	50%	20 250 €	3 700 €	3 700 €	3 950 €	3 950 €	4 950 €
Entretien	102 250 €	102 250 €	48%	50 925 €	10 825 €	9 925 €	9 925 €	9 925 €	9 925 €
Frais généraux	3 300 €	3 300 €	50%	1 650 €	300 €	450 €	300 €	300 €	300 €
Inventaires et suivis	71 871 €	71 871 €	50%	35 936 €	4 424 €	10 315 €	7 245 €	4 866 €	8 787 €
Matériel	14 950 €	4 950 €	32%	1 575 €	675 €	150 €	300 €	150 €	300 €
Restauration	19 500 €	19 500 €	50%	9 750 €	300 €	3 300 €	3 800 €	2 050 €	300 €
<b>Total</b>	<b>308 360 €</b>	<b>298 360 €</b>		<b>147 380 €</b>	<b>25 653 €</b>	<b>34 250 €</b>	<b>31 011 €</b>	<b>26 539 €</b>	<b>29 888 €</b>

Total tous maîtres d'ouvrage	Coût prévisionnel (€)	Coût prévisionnel retenu (€)	Subvention DREAL		Échéancier d'engagement (€)				
			Taux	Montant d'aide prévisionnelle (€)	2017	2018	2019	2020	2021
Animation technique	55 989 €	55 989 €	50%	27 995 €	5 429 €	6 450 €	5 492 €	5 298 €	5 327 €
Communication	40 500 €	40 500 €	50%	20 250 €	3 700 €	3 700 €	3 950 €	3 950 €	4 950 €
Entretien	102 250 €	102 250 €	49%	50 525 €	10 825 €	9 925 €	9 925 €	9 925 €	9 925 €
Frais généraux	3 300 €	3 300 €	50%	1 650 €	300 €	450 €	300 €	300 €	300 €
Inventaires et suivis	230 807 €	230 807 €	50%	115 104 €	20 624 €	27 433 €	23 160 €	20 866 €	23 032 €
Matériel	14 960 €	4 960 €	32%	1 575 €	675 €	150 €	300 €	150 €	300 €
Restauration	19 500 €	19 500 €	50%	9 750 €	300 €	3 300 €	3 800 €	2 050 €	300 €
<b>Total</b>	<b>467 296 €</b>	<b>457 296 €</b>		<b>226 848 €</b>	<b>41 853 €</b>	<b>51 408 €</b>	<b>46 926 €</b>	<b>42 529 €</b>	<b>44 133 €</b>

Nota : Frais généraux, à voir lors du dépôt de subvention

➤ Concernant les fonds complémentaires à mobiliser par les Maîtres d'ouvrages (montants donnés à titre indicatif)

Biocentre	Coût prévisionnel total (€)	Montant prévisionnel des fonds complémentaires à mobiliser (euros et %)	Echéancier d'engagement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Animation agricole, conseil	346 850 €	138 740 € 40%	27 932 €	30 152 €	26 752 €	28 772 €	25 132 €
Conseil individuel	14 000 €	5 600 € 40%	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €	1 120 €
Diagnostiques agricoles	38 500 €	7 700 € 20%	1 820 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €	1 470 €
Frais généraux	70 340 €	70 340 € 100%	22 690 €	9 510 €	11 160 €	14 540 €	12 440 €
Communication *							
<b>Total</b>	<b>469 690 €</b>	<b>222 380 €</b>	<b>53 562 €</b>	<b>42 252 €</b>	<b>40 502 €</b>	<b>45 902 €</b>	<b>40 162 €</b>

Chambre d'agriculture de l'Indre	Coût prévisionnel total (€)	Montant prévisionnel des fonds complémentaires à mobiliser (euros et %)	Echéancier d'engagement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Animation agricole, conseil	288 973 €	115 589 € 40%	24 660 €	24 663 €	23 144 €	21 155 €	21 978 €
Conseil individuel	43 725 €	17 490 € 40%	- €	4 198 €	4 431 €	4 431 €	4 431 €
Diagnostiques agricoles	137 005 €	27 401 € 20%	4 431 €	6 180 €	5 597 €	5 597 €	5 597 €
Communication *							
<b>Total</b>	<b>469 703 €</b>	<b>160 480 €</b>	<b>29 090 €</b>	<b>35 030 €</b>	<b>33 171 €</b>	<b>31 182 €</b>	<b>32 005 €</b>

Chérine	Coût prévisionnel total (€)	Montant prévisionnel des fonds complémentaires à mobiliser (euros et %)	Echéancier d'engagement (€)				
			2017	2018	2019	2020	2021
Communication *							
<b>Total</b>							

Parc naturel régional de la Brenne	Coût prévisionnel total (€)	Montant prévisionnel des fonds complémentaires à mobiliser (euros et %)	Echéancier d'engagement (€)						
			2017	2018	2019	2020	2021		
Etudes compl. et bilan (CT)	60 000 €	6 000 €	10%						
Frais généraux	28 590 €	15 090 €	53%	3 350 €	2 800 €	3 790 €	2 500 €		6 000 €
Communication*									2 650 €
<b>Total</b>	<b>88 590 €</b>	<b>21 090 €</b>		<b>3 350 €</b>	<b>2 800 €</b>	<b>3 790 €</b>	<b>2 500 €</b>		<b>8 650 €</b>

Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne	Coût prévisionnel total (€)	Montant prévisionnel des fonds complémentaires à mobiliser (euros et %)	Echéancier d'engagement (€)						
			2017	2018	2019	2020	2021		
Animation ZH	137 500 €	27 500 €	20%	5 000 €	6 600 €	5 200 €	5 300 €		5 400 €
Frais généraux	20 800 €	20 800 €	100%	4 000 €	4 060 €	4 160 €	4 240 €		4 320 €
Restauration ZH	406 500 €	81 300 €	20%	- €	- €	26 880 €	27 180 €		27 240 €
<b>Total</b>	<b>564 800 €</b>	<b>129 600 €</b>		<b>9 000 €</b>	<b>10 660 €</b>	<b>36 240 €</b>	<b>36 720 €</b>		<b>36 960 €</b>

Total Maîtres d'Ouvrages	Coût prévisionnel total (€)	Montant prévisionnel des fonds complémentaires à mobiliser (euros et %)	Echéancier d'engagement (€)						
			2017	2018	2019	2020	2021		
Animation agricole, conseil	635 823 €	254 329 €	40%	52 592 €	54 805 €	49 896 €	49 927 €		47 110 €
Animation ZH	137 500 €	27 500 €	20%	5 000 €	6 600 €	5 200 €	5 300 €		5 400 €
Conseil individuel	57 725 €	23 090 €	40%	1 120 €	5 318 €	5 551 €	5 551 €		5 551 €
Diagnosics agricoles	175 505 €	35 101 €	20%	6 251 €	7 650 €	7 067 €	7 067 €		7 067 €
Etudes compl. et bilan (CT)	60 000 €	6 000 €	10%						6 000 €
Frais généraux	119 730 €	106 230 €	89%	30 040 €	16 390 €	19 110 €	21 280 €		19 410 €
Restauration ZH	406 500 €	81 300 €	20%			26 880 €	27 180 €		27 240 €
Communication*									
<b>Total</b>	<b>1 592 783 €</b>	<b>533 550 €</b>		<b>95 002 €</b>	<b>90 762 €</b>	<b>113 703 €</b>	<b>116 304 €</b>		<b>117 777 €</b>

Nota : \*Communication : voir rubrique ci-après. Frais généraux : à voir lors du dépôt de subvention

➤ Concernant les fonds complémentaires à mobiliser par les Maîtres d'Ouvrages pour le volet communication

Montant des aides prévisionnelles 2017-2021 (€)								
Communication	Coût prévisionnel total (€)	Agence	Région (Politique eau)	Etat	FEADER*	Région (RNR)*	Région (Contrat de Parc)*	Fonds complémentaires à mobiliser par les Maîtres d'ouvrages
Chérine	14 410 €	- €	- €	- €	7 205 €	- €	- €	7 205 €
Biocentre	40 450 €	60 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CA36	5 573 €		- €	- €	- €	- €	- €	102 382 €
Parc	276 532 €		10 086 €	20 250 €	107 186 €	- €	22 650 €	

\*montants prévisionnels donnés à titre indicatif. Ces aides relèvent de critères d'éligibilité et de sélection propres, pouvant évoluer sur la période considérée, voir

Nota : Agence : coût plafond pour l'ensemble du contrat et des maîtres d'ouvrage (100 000 €) + taux à 60% (soit 60 000 € pour l'ensemble des Maîtres d'Ouvrage et les 5 années du contrat)

➤ Récapitulatif sur 5 ans

Désignation	Coût total estimés (2017-2021)	Taux et montant prévisionnel des aides (2017-2021)						Fonds complémentaires à mobiliser par les maîtres d'ouvrages (2017-2021)
		AELB	Région (ligne eau)	Région (ligne FNRF)*	Etat (DREAL)	FEADER*	Contrat de Parc*	
<b>Biocoopère</b>	510 140 €							222 380 €
Animation agricole, conseil	348 850 €	247 310 €	- €	- €	- €	- €	- €	138 740 €
10.1 Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	100 800 €	208 110 €	0%	0%	0%	0%	0%	40 320 €
31.1 Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux pratiques	15 400 €	60 480 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 160 €
31.3 Impact des caractéristiques des prairies sur la santé humaine et qualité sensorielles des produits)	76 650 €	9 240 €	- €	- €	- €	- €	- €	30 660 €
35 Développement des productions biologiques locales : volait agriculture	154 000 €	45 990 €	- €	- €	- €	- €	- €	61 600 €
<b>Communication**</b>	40 460 €	92 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
10.1 Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	3 000 €	- €	0%	0%	0%	0%	0%	1 200 €
31.3 Impact des caractéristiques des prairies sur la santé humaine et qualité sensorielles des produits)	14 000 €	1 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 600 €
35 Développement des productions biologiques locales : volait agriculture	23 450 €	8 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	9 380 €
<b>Conseil Individuel</b>	14 000 €	14 070 €	- €	- €	- €	- €	- €	5 600 €
10.1 Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	14 000 €	8 400 €	60%	0%	0%	0%	0%	5 600 €
<b>Diagnostiques agricoles</b>	38 500 €	30 800 €	80%	0%	0%	0%	0%	7 700 €
10.1 Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	38 500 €	30 800 €	80%	0%	0%	0%	0%	7 700 €
<b>Frais généraux***</b>	70 340 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	70 340 €
10.1 Développement de méthodes alternatives utilisées en agriculture biologique	10 880 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 880 €
31.3 Impact des caractéristiques des prairies sur la santé humaine et qualité sensorielles des produits)	18 710 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	18 710 €
35 Développement des productions biologiques locales : volait agriculture	40 750 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 750 €

Désignation	Coût total estimé (2017-2021)	Taux et montant prévisionnel des aides (2017-2021)						Fonds complémentaires à mobiliser par les maîtres d'ouvrages (2017-2021)
		AELB	Région (ligne eau)	Région (ligne RNRY)	Etat (DREAL)	FEADER	Contrat de Parc	
<b>CA36</b>	<b>476 276 €</b>							
Animation agricole, conseil	288 973 €	309 223 €	- €	- €	- €	- €	- €	160 480 €
10.2 Optimisation des intrants en agriculture	42 027 €	173 384 €	0%	0%	0%	0%	0%	116 889 €
30 Mise en oeuvre des mesures agro environnementales	186 561 €	25 216 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 811 €
31.1 Mutualisation des achats et services faire réajuste aux prairies	29 320 €	111 937 €	- €	- €	- €	- €	- €	74 624 €
31.2 Analyse et valorisation de la production fourragère des prairies naturelles de Brenne	37 055 €	13 982 €	- €	- €	- €	- €	- €	9 328 €
31.2 Analyse et valorisation de la production fourragère des prairies naturelles de Brenne	37 055 €	22 239 €	- €	- €	- €	- €	- €	14 826 €
<b>Communication**</b>	<b>5 573 €</b>							
10.2 Optimisation des intrants en agriculture	5 573 €	3 344 €	- €	- €	- €	- €	- €	2 229 €
<b>Conseil individuel</b>	<b>43 726 €</b>	<b>26 235 €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>17 480 €</b>
10.2 Optimisation des intrants en agriculture	8 745 €	5 247 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 488 €
31.2 Analyse et valorisation de la production fourragère des prairies naturelles de Brenne	34 980 €	20 988 €	- €	- €	- €	- €	- €	13 992 €
<b>Diagnostiques agricoles</b>	<b>137 006 €</b>	<b>109 804 €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>27 401 €</b>
10.2 Optimisation des intrants en agriculture	52 470 €	41 976 €	- €	- €	- €	- €	- €	10 484 €
31.2 Analyse et valorisation de la production fourragère des prairies naturelles de Brenne	84 535 €	67 828 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 907 €
<b>Chévrine</b>	<b>106 810 €</b>							
Communication	14 410 €	- €	- €	- €	46 200 €	- €	- €	7 205 €
42 Edition d'une plaquette sur les oiseaux nicheurs emblématiques des élagés de Brenne	14 410 €	- €	0%	0%	- €	- €	- €	7 205 €
Inventaires et suivis	92 400 €	- €	- €	- €	46 200 €	- €	- €	46 200 €
15.4 Suivi des oiseaux nicheurs prioritaires des élagés à végétation flottante	92 400 €	- €	- €	- €	46 200 €	- €	- €	46 200 €
<b>FAREC</b>	<b>43 750 €</b>	<b>35 000 €</b>	<b>8 750 €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
Etudes compl. ZH	43 750 €	35 000 €	8 750 €	0%	- €	- €	- €	- €
3.1 Caractérisation de l'impact des chaînes d'élagage sur les cours d'eau	43 750 €	35 000 €	8 750 €	0%	- €	- €	- €	- €
<b>Indre Nature</b>	<b>66 536 €</b>							
Inventaires et suivis	66 536 €	- €	- €	- €	33 268 €	- €	- €	- €
16.2 Suivi de l'évolution de populations d'oiseaux d'eau hivernant et migrateurs	51 505 €	- €	- €	- €	33 268 €	- €	- €	- €
16.5 Localisation et perspectives de gestion du Gisement officiel en Brenne	15 030 €	- €	- €	- €	25 753 €	- €	- €	- €
<b>Mairie de Mézières en Brenne</b>	<b>130 876 €</b>	<b>80 604 €</b>						
Etudes compl. ZH	60 380 €	48 312 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21.1 Restauration/entretien des habitats naturels humides de la queue de félag de Bellebouche	60 380 €	48 312 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Restauration ZH</b>	<b>70 488 €</b>	<b>42 292 €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>
21.1 Restauration/entretien des habitats naturels humides de la queue de félag de Bellebouche	70 488 €	42 292 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
21.1 Restauration/entretien des habitats naturels humides de la queue de félag de Bellebouche	70 488 €	42 292 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €

Désignation	Coût total estimé (2017-2021)	Taux et montant prévisionnel des aides (2017-2021)						Fonds complémentaires à mobiliser par les maîtres d'ouvrages (2017-2021)
		AELB	Région (ligne eau)	Région (ligne RNF)*	Etat (DREAL)	FEADER*	Contrat de Parc*	
<b>Parc</b>	<b>3 696 061 €</b>							
Animation agricole, conseil	724 666 €	434 739 €	284 235 €	177 724 €	147 380 €	1 314 964 €	64 387 €	21 060 €
22 Projet local pour le bocage	458 990 €	275 394 €	- €	- €	- €	289 826 €	0%	- €
30 Mise en œuvre des mesures agro environnementales	233 000 €	139 800 €	- €	- €	- €	183 598 €	40%	- €
31.1 Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux prairies	32 575 €	19 545 €	- €	- €	- €	93 200 €	- €	- €
<b>Animation technique</b>	<b>116 639 €</b>							
16.1 Pâturage de l'Ervesse rouge de Louisaire	55 800 €	- €	27 900 €	1 875 €	27 965 €	67 770 €	0%	- €
24 Sauvegarde des pelouses calcicoles	50 388 €	- €	27 900 €	- €	- €	27 900 €	0%	- €
30 Mise en œuvre des mesures agro environnementales	5 600 €	- €	- €	- €	25 195 €	25 195 €	- €	- €
37 Régulation concertée du Grand combray	3 750 €	- €	- €	1 875 €	- €	2 800 €	- €	- €
<b>Animation territoriale (CT)</b>	<b>364 900 €</b>							
38 Information et conseil préalable aux porteurs de projets	17 250 €	10 350 €	73 650 €	- €	- €	60 430 €	0%	- €
44 Animation générale	367 650 €	220 590 €	73 530 €	- €	- €	6 900 €	- €	- €
<b>Animation ZH</b>	<b>262 010 €</b>							
17.1 Opération Justo	81 200 €	48 720 €	- €	- €	- €	92 804 €	0%	- €
19 Développement des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à forte exsiccation	34 000 €	20 400 €	- €	- €	- €	32 480 €	40%	- €
23 Préservation de l'éco complexe « prairies, landes, étiang »	18 500 €	11 100 €	- €	- €	- €	13 600 €	- €	- €
26 Dynamisation de la démarche "Espaces Naturels Communaux"	12 700 €	7 620 €	- €	- €	- €	7 400 €	- €	- €
27 Observatoire naturaliste	85 610 €	51 366 €	- €	- €	- €	5 060 €	- €	- €
<b>Communication**</b>	<b>276 632 €</b>							
14.2 Evaluation de l'état de conservation du Réseau Natura 2000	1 500 €	- €	10 086 €	- €	7%	107 186 €	8%	- €
15.6 Evaluation de l'état de conservation de la Cellule d'Europe en Brenne	37 100 €	- €	- €	- €	- €	750 €	- €	- €
15.7 Inventaires communaux d'habitats	4 500 €	- €	- €	- €	- €	18 550 €	18 550 €	- €
16.2 Renforcement du processus d'alerte lors d'une suspension d'EEE aquatique	39 960 €	23 970 €	- €	- €	2 250 €	2 250 €	- €	- €
22 Projet local pour le bocage	54 500 €	32 700 €	- €	- €	- €	14 380 €	1 600 €	- €
23 Préservation de l'éco complexe « prairies, landes, étiang »	5 000 €	3 000 €	- €	- €	- €	21 800 €	- €	- €
27 Observatoire naturaliste	5 000 €	- €	- €	- €	- €	2 000 €	- €	- €
29 SAVI et évaluation de l'état de conservation des zones humides	11 050 €	6 630 €	400 €	- €	- €	2 500 €	2 500 €	- €
3.2 Evaluation et suivi de la qualité de l'eau des étiangs	2 000 €	1 200 €	- €	- €	- €	4 420 €	- €	- €
31.1 Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux prairies	18 000 €	10 800 €	- €	- €	- €	400 €	- €	- €
39 Réalisation d'un échange scolaire Inter-sites Parnasse	15 000 €	9 000 €	- €	- €	- €	7 200 €	- €	- €
4. Actualisation du guide des us et coutumes liés à l'eau	10 932 €	6 559 €	2 186 €	- €	- €	6 000 €	- €	- €
41 Classement Natura 2000	34 500 €	- €	7 500 €	- €	17 250 €	17 250 €	- €	- €
43 Communication générale	37 500 €	22 500 €	- €	- €	- €	7 500 €	- €	- €

Désignation	Coût total estimé (2017-2021)	Taux et montant prévisionnel des aides (2017-2021)						Fonds complémentaires à mobiliser par les maîtres d'ouvrages (2017-2021)		
		AELB	Région (ligne eau)	Région (ligne RNR)	Etat (DREAL)	FEADER	Contrat de Parc			
<b>Entretien</b>	442 150 €	0%	21%	17%	11%	50%	221 075 €	0%	600 €	0%
16,1 Régasse de l'Ebreuse rouge de Louisiane	165 000 €	- €	53 000 €	76 950 €	- €	- €	93 000 €	- €	- €	- €
24 Sauvageons des pelouses calcadées	102 250 €	- €	53 000 €	- €	- €	- €	51 125 €	- €	600 €	- €
7 Travaux sur le réseau hydrologique le RNR Terres et Bords de Brenne, Missé-Foucault	153 900 €	- €	- €	76 950 €	- €	- €	76 950 €	- €	- €	- €
<b>Entretien ZH</b>	179 270 €	40%	0%	2%	0%	48%	86 385 €	17 277 €	14 277 €	0%
17,1 Opération jasie	142 770 €	57 108 €	- €	- €	- €	- €	71 385 €	14 277 €	- €	- €
19 Développement des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à forts enjeux	30 000 €	12 000 €	- €	- €	- €	- €	15 000 €	3 000 €	- €	- €
21,3 Restauration et entretien des milieux humides de la RNR Terres et Bords de Brenne, Missé-Foucault	6 500 €	2 600 €	- €	3 900 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Etudes compl. et bilan (CT)</b>	60 000 €	48 000 €	- €	- €	0%	10%	6 000 €	- €	- €	6 000 €
31,1 Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux prairies	30 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	- €	6 000 €	- €	- €	- €
44 Animation générale	30 000 €	24 000 €	- €	- €	- €	- €	6 000 €	- €	- €	6 000 €
<b>Etudes compl. ZH</b>	130 150 €	80%	8%	0%	0%	12%	16 032 €	- €	- €	0%
19 Développement des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à forts enjeux	80 160 €	64 128 €	- €	- €	- €	- €	16 032 €	- €	- €	- €
3,2 Evaluation et suivi de la qualité de l'eau des étangs	50 000 €	40 024 €	10 006 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>Frais généraux</b>	28 560 €	- €	- €	- €	6%	24%	6 750 €	5 100 €	15 080 €	53%
1 Caractérisation botanique des zones à dominante humide	400 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	400 €	- €
14,3 Suivi de la Cakésie à feuilles de Parmassie	1 400 €	- €	- €	- €	- €	- €	700 €	700 €	- €	- €
15,7 Inventaires communaux chiroptères	3 300 €	- €	- €	- €	1 650 €	- €	1 650 €	- €	- €	- €
16,3 Etude de la biologie et du comportement de l'Ebreuse rouge de Louisiane	1 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	900 €	900 €	- €	- €
22 Projet local pour le bocage	12 500 €	- €	- €	- €	- €	- €	3 500 €	3 500 €	12 500 €	- €
27 Observatoire naturaliste	7 000 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 140 €	- €
29 Suivi et évaluation de l'état de conservation des zones humides	1 140 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	450 €	- €
31,1 Mutualisation des acquis et savoirs faire relatifs aux prairies	450 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	600 €	- €
4 Actualisation du guide des us et coutumes liés à l'eau	600 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	600 €
<b>Inventaire ZH</b>	35 948 €	60%	20%	0%	0%	20%	7 190 €	7 190 €	- €	0%
1 Caractérisation botanique des zones à dominante humide	20 108 €	12 065 €	4 022 €	- €	- €	- €	4 022 €	- €	- €	- €
2 Cartographie physique et toponymie partagées des étangs	15 840 €	9 504 €	3 168 €	- €	- €	- €	3 168 €	- €	- €	- €
<b>Inventaires et suivis</b>	170 127 €	0%	14%	13%	21%	46%	81 284 €	7 580 €	7 580 €	0%
13 Etude de l'influence de la désoxygénation potentielle sur le fonctionnement biogéochimique des étangs	7 560 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
14,1 Suivi de stations d'espèces remarquables considérées disparues, très rares, nouvelles	10 242 €	- €	- €	- €	4 821 €	- €	5 121 €	300 €	- €	- €
14,3 Suivi de la Cakésie à feuilles de Parmassie	14 488 €	- €	- €	- €	7 244 €	- €	7 244 €	- €	- €	- €
14,4 Suivi des végétations d'étangs sur la RNR Terres et Bords de Brenne, Missé-Foucault	12 150 €	- €	- €	6 075 €	- €	- €	6 075 €	- €	- €	- €

Désignation	Coût total estimé (2017-2021)	Taux et montant prévisionnel des aides (2017-2021)						Fonds complémentaires à mobiliser par les maîtres d'ouvrages (2017-2021)
		AELB	Région (ligne eau)	Région (ligne FNRF*)	Etat (DREAL)	FEADER*	Contrat de Parc*	
15,7 Inventaires communaux, chiroptères	47 141 €	- €	- €	- €	23 571 €	23 571 €	- €	
16,1 Piégeage de l'Ecrevisse rouge de Louisiane	18 000 €	- €	9 000 €	- €	- €	9 000 €	- €	
16,2 Caractérisation de l'efficacité de la lutte biologique combinée à la lutte mécanique (Carnacrevasse)	13 350 €	- €	6 675 €	- €	- €	6 675 €	- €	
16,3 Etude de la biologie et du comportement de l'Ecrevisse rouge de Louisiane	15 606 €	- €	7 803 €	- €	- €	7 803 €	- €	
37 Régulation concertée du Grand corromeur	31 500 €	- €	- €	15 750 €	- €	15 750 €	- €	
<b>Matériel</b>	<b>62 900 €</b>	<b>0%</b>	<b>19 000 €</b>	<b>0%</b>	<b>1 675 €</b>	<b>31 475 €</b>	<b>0%</b>	
15,7 Inventaires communaux, chiroptères	450 €	- €	- €	- €	225 €	225 €	- €	
16,1 Piégeage de l'Ecrevisse rouge de Louisiane	38 000 €	- €	19 000 €	- €	- €	19 000 €	- €	
24 Sauvegarde des poissons catfishes	14 500 €	- €	- €	- €	1 350 €	7 250 €	5 900 €	
27 Observatoire naturaliste	10 000 €	- €	- €	- €	- €	5 000 €	5 000 €	
<b>Restauration</b>	<b>40 600 €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>26%</b>	<b>9 750 €</b>	<b>20 300 €</b>	<b>0%</b>	
15,7 Inventaires communaux, chiroptères	3 000 €	- €	- €	- €	1 500 €	1 500 €	- €	
24 Sauvegarde des poissons catfishes	16 500 €	- €	- €	- €	8 250 €	8 250 €	- €	
7 Travaux sur le réseau hydrologique la RNR Terres et Bangers de Brenne, Missé-Foucault	21 100 €	- €	- €	10 550 €	- €	10 550 €	- €	
<b>Restauration ZH</b>	<b>682 880 €</b>	<b>60%</b>	<b>409 608 €</b>	<b>0%</b>	<b>62 624 €</b>	<b>210 448 €</b>	<b>0%</b>	
17,1 Opération Jusille	406 000 €	- €	243 600 €	- €	- €	162 400 €	- €	
17,2 Suivi et contrôle des stations de plantes invasives aquatiques autres que la Jussie	30 120 €	- €	18 072 €	- €	- €	12 048 €	- €	
19 Développement des outils contractuels de gestion sur les habitats naturels aquatiques et humides à forte enjeu	45 000 €	- €	27 000 €	- €	- €	18 000 €	- €	
21,2 Restauration et entretien des végétations dégradées de la RNR Terres et Bangers de Brenne, Missé-Foucault	112 900 €	- €	67 740 €	45 160 €	- €	- €	- €	
21,3 Restauration et entretien des milieux humides de la RNR Terres et Bangers de Brenne, Missé-Foucault	43 660 €	- €	26 196 €	17 464 €	- €	- €	- €	
23 Préservation de l'éco complexe « prairie, lande, dévau »	45 000 €	- €	27 000 €	- €	- €	18 000 €	- €	
<b>Syndicat intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne</b>	<b>604 800 €</b>	<b>388 400 €</b>	<b>116 800 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>129 600 €</b>	
Animation ZH	137 600 €	82 500 €	27 500 €	0%	0%	0%	27 500 €	
5 Travaux et aménagements sur les zones dégradées du réseau d'alimentation hydrique des éangs	137 600 €	82 500 €	27 500 €	0%	0%	0%	27 500 €	
Etudes compl. ZH	40 000 €	32 000 €	8 000 €	0%	0%	0%	0 €	
5 Travaux et aménagements sur les zones dégradées du réseau d'alimentation hydrique des éangs	40 000 €	32 000 €	8 000 €	0%	0%	0%	0 €	
Frais généraux***	20 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 800 €	
5 Travaux et aménagements sur les zones dégradées du réseau d'alimentation hydrique des éangs	20 800 €	- €	- €	- €	- €	- €	20 800 €	
<b>Restauration ZH</b>	<b>406 600 €</b>	<b>243 900 €</b>	<b>81 300 €</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>81 300 €</b>	
5 Travaux et aménagements sur les zones dégradées du réseau d'alimentation hydrique des éangs	406 600 €	243 900 €	81 300 €	0%	0%	0%	81 300 €	
Communication sur ligne AELB**	60 000 €	60 000 €	- €	- €	- €	- €	102 382 €	
<b>Total</b>	<b>6 504 289 €</b>	<b>2 560 488 €</b>	<b>389 786 €</b>	<b>7,1%</b>	<b>177 724 €</b>	<b>1 441 889 €</b>	<b>64 387 €</b>	
		<b>46,5%</b>	<b>46,5%</b>	<b>4,1%</b>	<b>2,6%</b>	<b>25,2%</b>	<b>11,7%</b>	

\*montants prévisionnels donnés à titre indicatif. Ces aides relèvent de critères d'éligibilité et de sélection propres, peuvent évoluer sur la période considérée, voir article 9

\*\*Communication : voir rubrique précédente

\*\*\* Frais généraux : montants subventionnables incomplets, à voir au moment des dépôts de subventions

**Annexe 6 : Plan de financement simplifié**

➤ Plan de financement prévisionnel simplifié

Dépenses	Recettes							Maitres d'ouvrages**
	Aides prévisionnelles			Région (RNR)**	Région (Contrat de Parc)**			
	Agence	Région (Politique eau)	Etat (DREAL)	FEADER*	Région (RNR)**	Région (Contrat de Parc)**		
5 504 239 €	2 560 459 €   52,7%	399 785 €   8,0%	226 848 €   4,7%	1 441 899 €   29,7%	177 724 €   3,7%	64 387 €   1,3%	643 137 €   11,7%	
						4 861 102 €   88,3%		5 504 239 €

\*montants prévisionnels donnés à titre indicatif. Ces aides relèvent de critères d'éligibilité et de sélection propres, pouvant évoluer sur la période considérée, voir article 9  
 \*\* fonds complémentaires à mobiliser

**Annexe 7 : Fiche de présentation des structures signataires**



## PARC NATUREL REGIONAL DE LA BRENNE

### Coordonnées

---

Adresse postale : Maison du Parc, Le Bouchet, 36300 Rosnay

Site web : [www.parc-naturel-brenne.fr](http://www.parc-naturel-brenne.fr)

Président : Jean-Paul CHANTEGUET

Directeur : François MIGNET

**Référent CTZH** : Sandra FERRAROLI, Responsable du Pôle Nature

Mail : [s.ferraroli@parc-naturel-brenne.fr](mailto:s.ferraroli@parc-naturel-brenne.fr)

Téléphone : 02 54 28 12 18

### Présentation

---

Le parc naturel régional de la Brenne est un syndicat mixte créé pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. C'est, aussi, un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Il s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation de son patrimoine naturel et culturel.

### Moyens et organisation de la structure

---

Le PNR Brenne est géré par un syndicat mixte au sein duquel les 51 communes du territoire sont représentées (un ou 2 délégués selon le nb d'habitants) ainsi que le Conseil Départemental (6 délégués), le Conseil Régional Centre-Val de Loire). Les 70 membres du Comité Syndical ont pour rôle de voter le budget, de prendre les grandes décisions. Les affaires courantes sont gérées par un Bureau (24 membres).

Il comprend plusieurs organes de concertations : 9 commissions de travail (elles associent, par thématique, des élus, des acteurs socio-économiques et associatifs) Elles proposent et suivent les projets et les actions), 1 conseil de développement durable (émanation de la « société civile ») et 1 conseil scientifique.

Le PNR Brenne ne prélève pas l'impôt. C'est collectivité sans fiscalité propre, ses opérations sont financées par les cotisations de ses membres et par l'obtention de financements liés à des programmes spécifiques (Fonds européens, Natura 2000, Contrat Régional de Pays, Contrat de Parc, Contrat Territoriaux de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, Contrat Enfance/Jeunesse de la CAF, Contrat d'objectif territorial avec l'ADEME, fonds Etat).

L'équipe technique du Parc compte 42 salariés, soit 34 équivalents temps plein répartis en 8 pôles. Le nombre de salariés par pôle varie de 1 à 12.

### Plus value CTZH

---

La richesse du PNR Brenne réside dans la transversalité dont il fait preuve en intégrant les enjeux de biodiversité et les acteurs locaux dans tous ses projets. Le PNR Brenne voit le CTZH comme un catalyseur des forces vives du territoire désireuses de renforcer leur implication dans la démarche de développement durable portée par le Parc depuis 1989. Le CTZH est aussi l'outil qui permettra au Parc de renforcer son action en faveur de la préservation de la ressource en eau, indispensable à l'expression de la biodiversité et au maintien des activités économiques du territoire.

## Coordonnées

---

Adresse postale : 24 rue des Ingrains. 36022 CHATEAUROUX Cedex  
Site web de la structure : [www.indre.chambagri.fr](http://www.indre.chambagri.fr)

Président : Robert CHAZE  
Directeur : en cours de recrutement

### Référent CTZH (adm)

Mr DESLANDES Dimitri – Chef du service  
Environnement et Territoires  
Mail : [dimitri.deslandes@indre.chambagri.fr](mailto:dimitri.deslandes@indre.chambagri.fr)  
Téléphone : 0254616188

### Référent CTZH (prof)

Mr DUTHEIL Benoit  
Mail : [benoit.dutheilportable@orange.fr](mailto:benoit.dutheilportable@orange.fr)  
Téléphone : 0680651666

## Présentation

---

Organismes consulaires, les Chambres d'agriculture sont des établissements publics professionnels créés par la Loi du 3 janvier 1924 et dirigés par des élus représentant les principaux acteurs du monde agricole, rural et forestier. Les membres sont élus pour 6 ans au suffrage universel (dernière élection en février 2013). Investies d'une mission de Service Public, elles ont une double vocation : représenter les intérêts de l'agriculture et du monde rural et contribuer au développement de ceux-ci. Elles se doivent donc d'agir en toute neutralité et transparence, en assurant une égalité d'accès à l'ensemble de ses ressortissants et en inscrivant son action dans une démarche prospective pour anticiper les défis de demain.

## Moyens et organisation de la structure

---

Établissement de proximité, la Chambre d'Agriculture de l'Indre intervient sur l'ensemble du département auprès des agriculteurs, forestiers, salariés agricoles, propriétaires mais aussi auprès des filières agricoles et forestières et des collectivités locales. Elle s'appuie sur les compétences de ses 75 collaborateurs et collaboratrices, dont les deux tiers sont ingénieurs et techniciens pour proposer des services individuels ou collectifs diversifiés répondant aux problématiques agricoles et rurales d'aujourd'hui et de demain. Elle peut entre autre mobiliser des compétences en aménagement et urbanisme, environnement, gestion forestière, cartographie et géomatique, agronomie, géologie et pédologie, économie agricole, -diversification agricole et rurale, support aux activités d'élevage : contrôle laitier, bovin croissance, herbe et fourrages, etc.

## Plus value CTZH

---

La Chambre d'agriculture de l'Indre est un acteur majeur du développement agricole sur la Brenne depuis de très nombreuses années. Son antenne basée au Blanc accompagne les éleveurs et céréaliers dans la mise en œuvre de leur quotidien depuis plus de 40 ans. Nous apporterons au CTZH l'assurance de la prise en compte des intérêts et des enjeux agricoles ainsi qu'une expertise reconnue dans les systèmes agricoles locaux et dans de nombreux domaines liés à l'agriculture et à l'environnement. Dans un contexte de déprise agricole sur ce territoire, la plus value du CTZH résidera dans la capacité à maintenir l'élevage dans ces zones riches en biodiversité. De plus, dans le contexte agricole actuel, le CTZH permettra également d'encourager, de soutenir des pratiques vertueuses vis-à-vis de l'environnement en mettant en avant le métier d'éleveurs et permettra peut être rompre l'isolement de la profession grâce à l'animation qui sera faite sur le territoire.



### Coordonnées

---

Adresse postale : 44, avenue François Mitterrand – Parc Balsan – 36 000 Châteauroux  
Site web : [www.indrenature.net](http://www.indrenature.net)

Président : Jacques LUCBERT  
Directeur : Francis LHERPINIERE

**Référent CTZH** : Francis LHERPINIERE, Directeur  
Mail : [francis.lherpinier@indrenature.net](mailto:francis.lherpinier@indrenature.net)  
Téléphone : 06 78 18 67 81

### Présentation

---

Indre Nature est une association de type Loi 1901, à but non lucratif, déclarée le 21 juillet 1988 qui a pour objet statutaire :

- La gestion, l'étude et la protection de la nature (faune et flore) ainsi que la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du département de l'Indre,
- L'initiation, l'éducation et la formation du public et des jeunes à l'écologie et aux sciences naturelles,
- La conservation des écosystèmes terrestres et aquatiques ainsi que la gestion de la ressource en eau dans un souci d'équilibre écologique,
- La protection et l'aménagement du cadre de vie et de l'environnement.

Ses missions principales consistent en :

- Améliorer la connaissance par l'étude des espèces et des milieux
- Protéger les milieux et des espèces en développant des démarches de gestion, de conseil et d'accompagnement des acteurs du territoire.
- Sensibiliser, éduquer et former les différents publics et acteurs.
- Participer au débat public

### Moyens et organisation de la structure

---

L'association est administrée par un conseil d'administration composé de 12 membres dont le mandat est renouvelé par tiers tous les ans, elle dispose de 9 salariés, soit 8 ETP et était composée d'un réseau de 695 adhérents en 2015. Elle bénéficie de plusieurs agréments :

- Association agréée pour la protection de l'environnement,
- Jeunesse et Education Populaire,
- Associations éducatives complémentaires de l'enseignement public,
- Missions d'intérêt général (environnement) proposées au titre du service civique.

### Plus value CTZH

---

Pour y mener de nombreuses actions depuis sa création, Indre Nature est un partenaire privilégié du Parc Naturel Régional de la Brenne, ses champs de compétences naturalistes diversifiés et son expérience en font un acteur important de la connaissance, de la protection et de la valorisation du territoire pouvant se révéler particulièrement pertinent dans le cadre du CTZH.



COMMUNE de  
MEZIERES-en-BRENNE

## COMMUNE DE MEZIERES EN BRENNE GESTIONNAIRE DU SITE DE BELLEBOUCHE

### Coordonnées

---

Adresse postale : 8 Place Jean-Moulin, 36290 Mézières en Brenne

Maire : Jean-Louis CAMUS

**Référent CTZH** : Jean-Louis CAMUS, maire

Mail : [mairie@mezieres-en-brenne.fr](mailto:mairie@mezieres-en-brenne.fr)

Téléphone : 02 54 38 04 23

### Présentation

---

La Commune a conclu un bail emphytéotique en 2011 avec le Département de l'Indre par lequel il est stipulé que la Commune de Mézières en Brenne jouie des biens donnés à bail emphytéotique conformément à la mission de service public qui lui est confiée à savoir la gestion des biens.

Etang de Bellebouche, propriété (300 ha) conjointe du Département de l'Indre, de la Commune de Mézières en Brenne et du Conservatoire des Espaces naturels. Zone « multifonctions » : pour la nature (faune et flore remarquables) et pour les loisirs.

Site classé Espace naturel sensible du Département de l'Indre

Accueil du public pour l'observation de la nature et les loisirs (baignade, promenade, photographie...).

### Moyens et organisation de la structure

---

Nb de salariés : 4,5 équivalents temps plein

### Plus value CTZH

---

L'étang de Bellebouche est un des plus anciens de la Brenne, il est le dernier de la chaîne sur lequel il est implanté (donc le plus en aval). C'est également l'un des plus remarquables de la Brenne en termes de biodiversité. Ses abords sont sillonnés par un réseau important de fossés. Or, sa queue ainsi que les parcelles voisines de celle-ci (prairie à molinies, lande à bruyères, etc.) sont actuellement en voie d'enfrichement. Il est important qu'elles soient restaurées et qu'elles puissent retrouver un fonctionnement plus naturel, favorable à la biodiversité et à l'épuration (restauration de la roselière) et la régulation de l'eau. Celui-ci passe dans un premier temps par des travaux puis, dans un second, par la réintroduction de têtes de bétail, susceptibles d'assurer l'entretien courant et ce, pour le profit de la faune et de la flore, également à retrouver. Après les travaux, le site servirait donc à expérimenter une nouvelle forme de gestion, autrefois courante mais oubliée depuis quelques décennies.

Si elle se réalisait, cette opération serait exemplaire : en effet, elle pourrait servir d'exemple à d'autres sites identiques, en vue de comblement. Replacée dans le contexte du CTZH une telle opération est unique à cette échelle. Elle peut donc constituer un cas d'école reproductible sur d'autres étangs de la Brenne, eux aussi en voie de comblement



## CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT BRENNE-BERRY

BRENNE - BERRY

### **Coordonnées**

---

Adresse postale : 35 rue Hersent Luzarche, 36290 Azay-le-Ferron  
Site web : [www.cpiebrenne.org](http://www.cpiebrenne.org)

Président : Patrick ROUX  
Directeur : Aline CHERENCE

**Référent CTZH** : CHERENCE Aline, Directrice  
Mail : [aline-cherence@cpiebrenne.org](mailto:aline-cherence@cpiebrenne.org)  
Téléphone : 0254392343

### **Présentation**

---

L'association Brenne-Pays d'Azay est une association loi 1901, labellisée CPIE depuis 1980. Le CPIE Brenne-Berry a pour mission de sensibiliser les publics (enfants, adultes, grand public, élus, techniciens...) à l'environnement et d'accompagner les territoires dans des projets de développement durable qu'il initie ou en réponse à des demandes. Nos champs d'action touchent tous les domaines de l'environnement et du développement durable ; nous intervenons sur l'ensemble du département de l'Indre et sur une partie du Cher. Nous intervenons par de l'animation, de la formation, du conseil, de l'accompagnement.

### **Moyens et organisation de la structure**

---

LE CPIE compte environ 120 adhérents (personnes morales et physiques). Il est géré par un CA de 20 membres (8 membres de droit et 12 membres élus) qui élit chaque année un bureau du huit personnes. L'équipe salariée est composée d'une quinzaine de personnes, soit environ 13 ETP.

Le CPIE gère de plus un hébergement de 76 lits qui nous permet d'accueillir des groupes sur place, et ce tout au long de l'année.

### **Plus value CTZH**

---

De part ses actions, le CPIE contribue à l'amélioration de la qualité et de la prise en compte des zones humides.

Le CTZH permettra de créer un lien entre les différentes actions concernant les Zones Humides menées sur le territoire (parmi lesquelles les actions menées par le CPIE), mais aussi de créer des passerelles entre les différentes structures concernées.



### **Coordonnées**

---

Adresse postale : Maison de la Nature 36290 Saint-Michel-en-Brenne  
Site web : [www.reserve-cherine.fr](http://www.reserve-cherine.fr)

Président : Jean-Louis CAMUS  
Directeur : Jacques TROTIGNON

**Référent CTZH** : Jacques TROTIGNON, Directeur  
Mail : [rncherine.direction@wanadoo.fr](mailto:rncherine.direction@wanadoo.fr)  
Téléphone : 02 54 28 11 01

### **Présentation**

---

Association loi 1901

Gestion de la RNN Chérine

Connaissance, protection et valorisation du patrimoine naturel de la Brenne

Accueil, sensibilisation et éducation du public

Connaissance de l'évolution historique des paysages et du patrimoine naturel de la Brenne et sensibilisation des acteurs en charge de leur devenir

### **Moyens et organisation de la structure**

---

8 salariés ; 7,2 ETP ; aucun adhérent. Pour l'association : Etat (DREAL), département, WWF France. Pour la RNN : Etat (DREAL), Conseil scientifique et Comité consultatif de gestion

### **Plus value CTZH**

---

Vocation de la structure, expérience de la gestion des milieux aquatiques et de la médiation environnementale (pisciculteurs, chasseurs, agriculteurs, élus).

Retour attendu : meilleure prise en compte et conservation du patrimoine naturel de la Brenne ; reconnaissance des compétences de l'association (mise en application de l'ingénierie écologique développée par l'association en-dehors des sites qu'elle gère actuellement).



### **Coordonnées**

---

Adresse postale : Cité de l'agriculture, 13 avenue des Droits de l'Homme, 45921 ORLEANS

Site web : [www.biocentre.org](http://www.biocentre.org)

Président : Jean-François VINCENT

Directeur : Jacques SAPPEI

**Référent CTZH** : Jacques SAPPEI

Mail : [jacques.sappei@bio-centre.org](mailto:jacques.sappei@bio-centre.org)

Téléphone : 02 38 71 95 10

### **Présentation**

---

L'association a pour objet d'organiser et de développer la filière biologique en région Centre. En particulier, elle se donne pour rôle :

- la structuration des filières ;
- la représentation des producteurs Bio de la Région Centre et le développement de la production biologique ;
- l'accompagnement des opérateurs de l'aval dans leur projet ;
- la communication et la promotion des produits biologiques régionaux en restauration collective, auprès du grand public et des professionnels ;
- la sensibilisation des partenaires institutionnels ;
- la défense des intérêts de la filière ;
- et, plus globalement l'ensemble des activités de la filière agrobiologique.

### **Moyens et organisation de la structure**

---

L'association regroupe 564 adhérents (rapport d'activité 2015) répartis en 5 collèges : producteurs, transformateurs, distributeurs, consommateurs et institutionnels. Le conseil d'administration est constitué de membres de chacun des collèges et se réunit 5 fois par an. Bio Centre est tête de réseau régionale du réseau des Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) départementaux présents dans chaque département de la région.

9 salariés correspondant à 7.7 ETP sont en charge d'accompagner les professionnels dans le développement et la structuration des filières biologiques. 8 autres salariés travaillent dans les structures départementales.

### **Plus value CTZH**

---

Bio Centre en association avec le GAB de l'Indre (GDAB36), est impliqué dans le CTZH dans le but de développer l'agriculture biologique et la pisciculture biologique, d'optimiser les pratiques actuelles au regard de la qualité de l'eau, et de permettre leur transfert vers les agriculteurs et pisciculteurs conventionnels.

L'intérêt du CTZH, au delà du financement des actions, est de mettre en relation les différents acteurs de l'agriculture sur le territoire et faciliter ainsi le transfert des pratiques.



## FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'INDRE

### Coordonnées

---

Adresse postale : 46 Bd du Moulin Neuf, BP 12, 36001 CHATEAUROUX cedex  
Site web : [www.chasseursducentre.fr/fdc36/](http://www.chasseursducentre.fr/fdc36/)

Président : Gérard GENICHON  
Directeur : Valérie GIQUEL-CHANTELOUP

Réfèrent CTZH : Valérie GIQUEL-CHANTELOUP  
Mail : [fdc.36@wanadoo.fr](mailto:fdc.36@wanadoo.fr)  
Téléphone : 02 54 22 15 98

### Présentation

---

Agréée au titre de la protection de la Nature, la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre a pour objet de représenter les intérêts des chasseurs dans le département y compris devant les différentes juridictions, d'aider tous ses adhérents et de coordonner leurs efforts en vue d'améliorer la chasse dans l'intérêt général. Elle assure la promotion et la défense de la chasse ainsi que des intérêts de ses adhérents. Elle participe à la préservation des milieux et à une meilleure connaissance des espèces gibier pour leur développement.

Ses missions de service public sont définies par l'article L 421-39 du code de l'environnement :

- mise en valeur du patrimoine cynégétique départemental,
- protection et gestion de la faune sauvage et de ses habitats,
- élaboration du schéma départemental de gestion cynégétique
- contribution à la prévention du braconnage,
- information, éducation et appui technique à l'intention des gestionnaires de territoires et des chasseurs,
- préparation à l'examen du permis de chasser et contribution à la validation du permis de chasser,
- prévention et indemnisation des dégâts de grand gibier

### Moyens et organisation de la structure

---

12 salariés, 11,68 ETP, 13222 adhérents, l'association est gérée par un conseil d'administration de 15 membres élus par l'assemblée générale et un bureau de 6 membres.

### Plus value CTZH

---

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre s'est investie dans le CTZH car, agréée au titre de la protection de l'environnement et attachée à la préservation des zones humides, nous pensons que cet outil organisationnel, consensuel et financier est indispensable pour une zone humide à valeur patrimoniale internationale comme la Brenne. La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Indre a de bonnes relations aussi bien avec les environnementalistes qu'avec les propriétaires, chasseurs, exploitants agricoles et forestiers. De ce fait, elle peut aider à limiter les clivages partisans qui peuvent parfois exister voire faire de la médiation.

Le CTZH permettra à la Fédération de poursuivre sa mission de protection et gestion de la faune sauvage en collaboration avec d'autres acteurs majeurs de la Brenne et de mettre en valeur le savoir-faire et les compétences de ses élus et salariés.

### **Coordonnées**

---

Adresse postale : 1 rue de la mairie 36290 MEZIERES-EN-BRENNE

Présidente : Françoise AUBRUN

**Référent CTZH** : Cathy LUCHINI

Mail : animation@farec.fr

Téléphone : 02 54 37 19 93/06 73 45 95 11

### **Présentation**

---

Créée en 2012, la Fédération Aquacole de la Région Centre (FAReC) est une association loi 1901 qui a pour vocation de contribuer au développement des activités piscicoles et aquacoles en région Centre-Val de Loire. Elle œuvre afin de pérenniser l'aquaculture durable traditionnelle et de favoriser le développement d'une aquaculture nouvelle et responsable. La FAREC est signataire depuis 2014 d'un Contrat Régional de Solidarité Territoriale pour la Brenne visant à la pérennisation de la filière piscicole locale.

### **Moyens et organisation de la structure**

---

Une salariée (animatrice - chargée de mission) à temps plein

50 adhérents (producteurs-exploitants, transformateur, écloserie et syndicats de propriétaires de la région Centre-Val de Loire).

Conseil d'administration composé de 10 membres (notamment des représentants des syndicats régionaux : SEPB, URCIAP, SEVL).

### **Plus value CTZH**

---

La FAREC est un acteur local incontournable en ce qui concerne l'activité piscicole liée aux étangs. Il s'agit d'une structure régionale reconnue. Le CTZH va permettre à la FAREC d'aller plus loin dans les actions déjà mises en œuvre via le CRST et de s'intéresser à d'autres axes de travail que ceux abordés dans ce cadre.



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT ET LA MISE EN VALEUR DE LA BRENNE

### Coordonnées

---

Adresse postale : 1 rue de la Mairie – 36 290 MEZIERES EN BRENNE

Président : Jean-Louis CAMUS

Référent CTZH : Alban MAZEROLLES

Mail : [siamvb36@orange.fr](mailto:siamvb36@orange.fr)

Téléphone : 02-54-38-17-32 / 06-79-57-78-18

### Présentation

---

Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne est un établissement public de coopération intercommunal qui regroupe 28 communes.

**Statuts** : Notre syndicat a pour objet l'exécution et l'entretien permettant l'assainissement et la mise en valeur de la Brenne

**Objectifs** : Aménager et restaurer les cours d'eau et les écoulements en Brenne pour favoriser le maintien ou la restauration du bon état écologique de l'eau et de la Brenne et maintenir les activités rurales nécessaires à la préservation de la biodiversité.

**Missions** :

- Aménagement et restauration de cours d'eau
- Gestion d'ouvrages hydrauliques
- Lutte contre les espèces exotiques envahissantes
- Aménagement et restauration des fossés principaux ou communaux
- Suivi de la qualité des eaux

### Moyens et organisation de la structure

---

Nombre de salariés : 2 (Nombre d'équivalent temps plein : 1 salarié + 1 salarié à 14/35<sup>ème</sup>)

Instance consultative : Bureau du S.I.A.M.V.B.

Instance décisionnelle : Comité Syndical du S.I.A.M.V.B.

### Plus value CTZH

---

L'objectif du S.I.A.M.V.B. à travers de son contrat actuel et du projet de CTZH est d'atteindre ou de se rapprocher du bon état écologique des cours d'eau et des zones humides. Le S.I.A.M.V.B. est une structure reconnue sur le territoire qui mène des actions concrètes depuis des années. Les communes adhérentes sont associées à nos actions et régulièrement sollicitées pour différentes consultations et projets de travaux. Notre connaissance du territoire et nos actions de valorisation des cours d'eau vont permettre d'avoir des interventions sur nos communes adhérentes. Le S.I.A.M.V.B. travaille ou a déjà travaillé dans les domaines concernés par le projet du CTZH. Les actions du CTZH viennent compléter le programme mis en place sur les rivières.

Le CTZH va être un atout important pour le S.I.A.M.V.B. car il permet de reprendre certaines actions abandonnées, depuis de nombreuses années, en les adaptant à un contexte plus environnemental, à pérenniser et accroître l'importance d'autres interventions. Notre projet dans le CTZH est essentiel pour le maintien de la cohérence du territoire et pour la préservation de la pisciculture traditionnelle, maillon essentiel de la biodiversité en Brenne.



## GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE 36

### **Coordonnées**

---

Adresse postale : Maison de l'Agriculture, 24 rue des Ingrains, 36022 Châteauroux Cedex  
Site web : -

Président : Benoit CHEVASSUS

Référent CTZH : Aline BOURSAULT

Mail : [animation@gdab36.org](mailto:animation@gdab36.org)

Téléphone : 02 54 61 62 51

### **Présentation**

---

Le Groupe de Développement de l'Agriculture Biologique de l'Indre est un groupement de vulgarisation agricole ayant pour objet de représenter ses membres, de les défendre et de réaliser les 3 missions principales :

- Communiquer et sensibiliser sur l'agriculture biologique : actions envers les agriculteurs conventionnels, les scolaires, le grand public
- Soutenir l'ensemble des projets bio : installations, conversions, accompagnement des systèmes bio, transmissions
- Organiser les filières biologiques : structuration, développement, accompagnement des projets bio

### **Moyens et organisation de la structure**

---

L'association regroupe 61 adhérents (chiffre 2016) répartis en un collège 'Producteurs' et un collège 'Société civile'.

Le conseil d'administration est composé de 2 à 12 membres élus en Assemblée Générale pour trois ans, complété d'administrateurs stagiaires dans la limite de 3 membres supplémentaires sans droit de vote. Il se réunit 5 à 6 fois par an.

Le GDAB 36 emploie 2 salariés correspondant à 1.5 ETP chargés d'accompagner les professionnels dans les missions de l'association et de faire le lien avec les têtes de réseau régionales (Bio Centre) et nationales (Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique)

### **Plus value CTZH**

---

Le GDAB 36, associé à Bio Centre, est impliqué dans le CTZH dans le but de développer l'agriculture biologique et la pisciculture biologique, d'optimiser les pratiques actuelles au regard de la qualité de l'eau, et de permettre leur transfert vers les agriculteurs et pisciculteurs conventionnels.

L'intérêt du CTZH, au-delà du financement des actions, est de mettre en relation les différents acteurs de l'agriculture sur le territoire et faciliter ainsi le transfert des pratiques.

### **Coordonnées**

Adresse postale : 18 rue Soyouz – Parc Ester Technopole – 87068 Limoges Cedex  
Site web : [www.eptb-vienne.fr](http://www.eptb-vienne.fr)

Président : Jérôme ORVAIN  
Directeur : Stéphane LORIOT

Référent CTZH : Vincent BERTHELOT  
Mail : [v.berthelot@eptb-vienne.fr](mailto:v.berthelot@eptb-vienne.fr)  
Téléphone : 05 55 02 02 52

### **Présentation**

L'Établissement Public Territorial du Bassin (EPTB) de la Vienne est un syndicat mixte dont l'objectif est de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne, l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence. Ses principales missions sont :

- Favoriser la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin. (Animation du SAGE Vienne, appui aux acteurs locaux pour la mise en place d'outils de gestion intégrée : SAGE, Contrats territoriaux, Contrats de rivières, etc....)
- Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin.
- Développer des actions thématiques et stratégiques pour la gestion de l'eau en fonction des problématiques territoriales.
- Communiquer et sensibiliser : valorisation des actions mises en œuvre et mise à disposition via un site internet d'un observatoire de l'eau à l'échelle du bassin de la Vienne.

### **Moyens et organisation de la structure**

Sur le plan statutaire, l'EPTB Vienne, est un regroupement de collectivités (syndicat mixte ouvert), composé des régions Nouvelle Aquitaine, Centre-Val de Loire, des départements de l'Indre-et-Loire, de la Vienne et de la Charente, et des communautés d'agglomération de Poitiers et du Pays Châtelleraudais. La structure est composée de 7 agents (6,5 ETP) : 1 directeur, 3 chargés de missions, 1 chargée de communication et SIG, 1 responsable de la gestion administrative et 1 secrétaire.

### **Plus value CTZH**

L'EPTB Vienne, de par son implication dans la gestion des milieux aquatiques à l'échelle de l'ensemble du bassin de la Vienne, est complémentaire au PNR de la Brenne qui bénéficie d'un ancrage local important. La mise à disposition d'un inventaire des zones à dominante humide et l'aide à la priorisation des actions sur ces milieux font partie des objectifs recherchés par l'EPTB. Le CTZH est un outil s'inscrivant de manière cohérente dans cette démarche en faveur des milieux humides qui, outre les enjeux de biodiversité, intègrent aussi de manière transversale les enjeux de la qualité et de la quantité d'eau.

